

**Le Bénin et le Mécanisme africain
d'évaluation par les pairs
Consolider les acquis démocratiques
Une évaluation critique du processus
du MAEP au Bénin**

Gilles Badet
Université d'Abomey-Calavi

Juillet 2008



**Open Society Initiative for West Africa (OSIWA)
Africa Governance Monitoring and Advocacy Project (AfriMAP)**

**LE BÉNIN ET LE MÉCANISME AFRICAIN
D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS
CONSOLIDER LES ACQUIS DÉMOCRATIQUES**
UNE ÉVALUATION CRITIQUE DU PROCESSUS
DU MAEP AU BÉNIN

Gilles Badet
Université d'Abomey-Calavi

Juillet 2008

Open Society Initiative for West Africa



Africa Governance Monitoring and Advocacy Project (AfriMAP)

AfriMAP est un projet du réseau de fondations africaines de l'Open Society Institute. L'Open Society Institute, une fondation privée d'exploitation et d'octroi de subventions, vise à influencer la politique publique en vue de promouvoir la gouvernance démocratique, les droits de l'homme ainsi que la réforme économique, juridique et sociale.



AfriMAP

L'OSI a été mise sur pied en 1993 par l'investisseur et philanthrope George Soros afin d'apporter son soutien à ses fondations en Europe centrale et de l'est et en ex-Union soviétique ainsi que dans le réseau émergent en Afrique. À l'heure actuelle, le réseau de fondations Soros regroupe plus de 60 pays, et comprend l'Open Society Foundation for South Africa, l'Open Society Initiative for West Africa, l'Open Society Initiative for Southern Africa, et l'Open Society Initiative for West Africa.

L'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA) soutient et encourage la participation du public à la gouvernance démocratique, l'état de droit et le respect des droits de l'homme en accordant des subventions, en développant des programmes et en réunissant des dirigeants et groupes



OSIWA

de la société civile de différents horizons. L'OSIWA vise à promouvoir une société ouverte et à consolider les principes et pratiques démocratiques au travers d'une plus grande participation du public et de la création d'un solide cadre institutionnel pour les droits de l'homme. L'OSIWA vise à jouer un rôle actif en encourageant un dialogue ouvert et éclairé sur des enjeux d'importance nationale.

Gilles Badet, né en 1972, juriste, Master en démocratie et droits de la personne humaine de l'Université d'Abomey Calavi au Bénin et d'un master en droits de l'homme de l'Université catholique de Louvain en Belgique. Il est également titulaire d'un master en droit des affaires et d'un diplôme en relations internationales. Enseignant depuis une dizaine d'années à la faculté de droit de l'Université d'Abomey Calavi, il a aussi travaillé comme conseiller technique en Gouvernance pour le bureau de l'Agence canadienne pour le développement international au Bénin. Il est par ailleurs consultant sur les questions de gouvernance et de développement.

L'auteur tient à remercier Mlle Nadia Nata pour sa précieuse collaboration dans le cadre de la réalisation de cette étude.

Copyright © 2008 Open Society Initiative for West Africa (OSIWA)
ISBN 978-920299-31-6

Designed and produced by GREYMATTER & FINCH
www.greymatterfinch.com

For further information, contact:

AfriMAP, Braamfontein Centre, 23 Jorissen Street, Johannesburg, South Africa
info@afriMAP.org www.afriMAP.org

Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), Immeuble EPI, Boulevard du Sud x Rue des Ecrivains, Point E, B.P. 008, Dakar-Fann, Sénégal
www.osiwa.org

Table des matières

PRÉFACE	iv
RÉSUMÉ	1
LE NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (NEPAD) ET LE MÉCANISME AFRICAIN D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS (MAEP)	3
MISE EN ŒUVRE DU MAEP AU BÉNIN: DÉROULEMENT DU PROCESSUS	6
Adhésion du Bénin au processus et mise en place d'une Commission nationale indépendante.	6
Structures de la Commission nationale indépendante de mise en œuvre du MAEP	7
Mission de soutien du secrétariat du MAEP	9
Préparation à la mise en œuvre du MAEP	10
Autoévaluation: Méthodologie de recherche et consultations nationales	11
Missions d'évaluation pays au Bénin	15
RAPPORT D'ÉVALUATION DU BÉNIN	16
Présentation du rapport aux pairs	16
Lancement national du rapport	17
FINANCEMENT DU PROCESSUS	18
ÉVALUATION, DIFFICULTÉS ET INSUFFISANCES DU PROCESSUS	19
Implication personnelle du Président Boni Yayi	19
Difficultés administratives	20
Faiblesse de la sensibilisation populaire	20
Difficultés dans l'administration du questionnaire	20
Insuffisance des moyens financiers	21
Désignation des membres de la société civile et qualité de leur participation	21
Difficultés d'accès aux résultats de l'autoévaluation et de l'évaluation	22
REMARQUES FINALES ET RECOMMANDATIONS	23
ANNEXES	25
Documents utilisés	25
Liste de entretiens	25

Préface

Ce rapport fait partie d'une série d'études diligentées par AfriMAP, le Projet pour l'observation et le plaidoyer pour la bonne gouvernance en Afrique, pour évaluer le déroulement du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) dans les pays qui y ont souscrit. Des évaluations similaires ont été faites pour le processus du MAEP au Ghana, au Kenya, à Maurice et au Rwanda. D'autres sont en cours de finalisation pour examiner le processus en Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Mozambique, Nigeria et Ouganda.

AfriMAP est un projet du réseau des fondations africaines de l'*Open Society Institute* qui a été institué pour suivre de près la façon dont les États africains s'acquittent de leurs obligations nouvellement prises dans le cadre des engagements pour la bonne gouvernance souscrits dans le cadre de l'Union africaine (UA). Dans l'Acte constitutif de l'UA, les États africains se sont engagés à promouvoir les droits de l'homme, les principes et institutions démocratiques, la participation populaire et la bonne gouvernance. D'autres engagements plus précis en faveur de la bonne gouvernance ont été pris dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et du MAEP.

En devenant le premier pays francophone en Afrique de l'Ouest à compléter l'examen critique et rigoureux du MAEP, le Bénin a confirmé son rôle de pionnier en matière de bonne gouvernance qu'il avait déjà joué en prenant la tête du mouvement des démocratisations au début des années 1990. Il était important pour le Bénin de faire le bilan de sa démocratie participative 18 ans après son lancement en 1990, et comme le montre si bien le rapport d'évaluation du Bénin dans le cadre du MAEP, son rôle de pionnier est loin de mettre la démocratie participative béninoise à l'abri des reproches. Le MAEP a précisément été conçu pour servir d'instrument par lequel les pays évaluent les progrès réalisés et identifient les faiblesses à corriger dans leur système de gouvernance. Cette étude a pour objectif de proposer une analyse critique de la façon dont le Bénin a conduit son processus d'autoévaluation de la gouvernance dans le cadre du MAEP.

Ce rapport a été rédigé par Gilles Badet, chercheur à l'Université d'Abomey-Calavi et spécialiste de la bonne gouvernance locale. Il est basé sur des notes prises lors des réunions officielles dans le cadre du processus, des entretiens avec bon nombre de dirigeants et de participants au processus ainsi que sur une observation personnelle attentive du processus du MAEP au Bénin, depuis son lancement en mars 2004 jusqu'à la présentation du rapport d'évaluation devant le Forum des chefs d'États et de gouvernements des pays membres du MAEP en janvier 2008. L'objet principal de ce rapport est d'examiner dans quelle mesure le processus d'autoévaluation au Bénin a respecté les critères d'efficacité et de crédibilité définis par les documents fondateurs du MAEP, en particulier dans quelle mesure il a été ouvert, participatif, transparent et responsable. Gilles Badet passe en revue les difficultés auxquelles le processus a été confronté, parmi lesquelles une faible sensibilisation populaire, des insuffisances administratives des organes chargés de la conduite du processus, et des moyens financiers inadéquats. Il souligne également ce qui a constitué les points forts du processus, le premier de ces points forts ayant été l'intérêt personnel porté au processus par le Président Boni Yayi et son implication dans toutes les étapes du processus.

La mise en œuvre du programme d'action conçu à l'issue de l'autoévaluation est la tâche principale qui attend les dirigeants et les citoyens béninois. AfriMAP espère que ce rapport servira de base aux organisations de la société civile béninoise désireuses de contrôler l'application du programme d'action et de participer ainsi à l'amélioration de la gouvernance au Bénin.

Pascal Kambale
Directeur adjoint
Projet pour l'observation et le plaidoyer pour la bonne gouvernance en Afrique – AfriMAP

Résumé

À l'instar d'un certain nombre de pays africains, le Bénin a adhéré au processus d'autoévaluation puis d'évaluation du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) en signant le 31 mars 2004 le Mémoire d'entente qui a établi le mécanisme au niveau continental. La mise en œuvre du MAEP au Bénin a permis l'amorce d'un dialogue national en donnant l'opportunité à l'ensemble de la population béninoise de s'exprimer sur la gestion du pays. Il est à noter que le Bénin s'est distingué parmi ses pairs car c'est le premier État francophone de l'Afrique de l'Ouest à se soumettre et à compléter l'autoévaluation et puis l'évaluation du MAEP. La question qui s'est posée était de savoir si le Bénin serait à la hauteur d'un tel exercice.

La mise en œuvre du MAEP au Bénin était caractérisée par un réel effort d'assurer la participation la plus large des citoyens à l'exercice d'autoévaluation. La composition de la Commission nationale indépendante de mise en œuvre du MAEP (CNIM-MAEP), un corps d'une centaine de membres venant des institutions publiques et des groupes représentatifs de toutes les couches sociales, était faite pour refléter cet effort. Cependant, si la diversité de sa composition a reflété la force de la CNIM, elle a également constitué sa faiblesse. La Commission nationale a en effet souffert d'une notable insuffisance administrative, due essentiellement au fait que sa représentativité était au départ privilégiée par rapport à sa capacité à conduire effectivement le processus d'autoévaluation. Les faiblesses administratives de la CNIM-MAEP ont été exacerbées par le faible financement du processus et les difficultés dans l'administration du questionnaire.

L'engagement politique en faveur du MAEP au plus haut niveau du gouvernement béninois a largement compensé les faiblesses administratives de ses structures de direction. Aussi bien l'ancien Président Mathieu Kérékou que son successeur Boni Yayi ont manifesté un soutien évident en faveur du MAEP. Le Président Yayi, en particulier, a su réunir l'essentiel des ressources politiques de son gouvernement

en faveur de la réussite du processus du MAEP. Son gouvernement a par la suite pris des mesures concrètes pour assurer la mise en œuvre effective du programme d'action du MAEP au Bénin. Une des mesures annoncées dans ce cadre est la mise en place d'une Commission nationale de gouvernance.

L'engagement du Bénin en faveur du MAEP est une suite logique d'une tradition désormais établie en matière d'engagement en faveur de la démocratie participative. Depuis la tenue réussie en 1990 de sa Conférence nationale souveraine qui a rompu avec la gestion autoritaire des précédents régimes marxiste et militaires et inauguré une longue période de démocratie participative, le Bénin a été considéré comme un modèle de bonne gouvernance dans la sous-région ouest africaine. Des élections pluralistes, dont la transparence était assurée par une institution relativement indépendante, ont été périodiquement organisées au cours des 18 dernières années et des alternances et successions paisibles en ont résulté. Si les gouvernements successifs ont généralement respecté la constitution de 1990, cela l'a été en grande partie grâce à la surveillance et la garantie assurées par la Cour constitutionnelle, une institution dont l'indépendance est actuellement acquise. Ces progrès institutionnels ont permis la réalisation d'un nombre croissant d'objectifs économiques et sociaux. La lutte contre la corruption est désormais au cœur du programme d'action du gouvernement et des efforts ont été récemment réalisés en faveur de la gratuité de l'éducation et d'une plus grande couverture sanitaire.

Conçu comme un instrument de mesure de l'état de la société et un espace de dialogue entre citoyens et dirigeants sur les questions de gouvernance, le MAEP a la capacité de rassembler les énergies nationales pour la consolidation des acquis démocratiques et sociaux au Bénin et leur amélioration progressive. La participation massive à sa mise en œuvre, de même que l'appui qu'il a reçu du gouvernement, sont des atouts qui garantissent l'adhésion au MAEP comme un outil

potentiel pour bâtir sur les acquis démocratiques arrachés en 1990. Le programme d'action élaboré à l'issue du processus d'autoévaluation du MAEP devrait être consolidé avec les autres programmes de développement mis sur pied par le gouvernement et constituer une feuille de route pour la participation des citoyens à la définition de la gouvernance au Bénin.

Le présent rapport propose une évaluation indépendante du processus du MAEP tel qu'il s'est déroulé au Bénin. Il présente les étapes les plus importantes qui ont émaillé le processus depuis la signature par le Bénin du Mémoire d'entente (MdE) du MAEP le 31 mars 2004 jusqu'à la présentation devant le Forum des chefs d'État des pays participants au MAEP (l'évaluation des "pairs") le 30 janvier 2008. Le rapport examine également si la présentation du rapport au Forum du MAEP a été suivie d'un débat sur la gouvernance au Bénin et à quelles conditions un tel débat devrait être organisé. Enfin, le rapport propose des recommandations pour la phase de mise en œuvre du programme d'action du MAEP au Bénin.

Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)

Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est un cadre stratégique qui propose une "vision pour le renouvellement de l'Afrique". Cinq chefs d'État ont lancé le NEPAD – il s'agit de l'Algérie, de l'Égypte, du Nigeria, du Sénégal et de l'Afrique du Sud – dont le document fondateur a été officiellement adopté par le 37^{ème} Sommet de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) à Lusaka, en Zambie, en juillet 2001. Le NEPAD est à présent un programme de l'Union africaine (UA), l'entité qui a succédé à l'OUA, mais il dispose de son propre secrétariat, basé en Afrique du Sud, chargé de la coordination et de la mise en œuvre de ses programmes. Les sommets successifs de l'UA ont proposé une plus grande intégration de ce secrétariat et du NEPAD en général dans les processus et structures de l'UA.

Les quatre principaux objectifs du NEPAD sont l'éradication de la pauvreté, la promotion de la croissance et du développement durables, l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale et l'accélération du renforcement des capacités des femmes. Le NEPAD repose sur des principes de base d'engagement envers la bonne gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme et la résolution des conflits, ainsi que sur la reconnaissance que le maintien de ces normes est fondamental pour la création d'un environnement favorable à l'investissement et à la croissance économique à long terme. Le NEPAD vise à attirer davantage d'investissement, de flux de capitaux et de financement, avec la mise en place d'un cadre africain du développement comme fondement du partenariat aux niveaux régional et international.

Le NEPAD est piloté par un Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre (CCEGMO), qui a

finalisé le cadre politique adopté à Lusaka en octobre 2001. Le CCEGMO est composé de trois pays par région de l'Union africaine. Le CCEGMO rend annuellement compte à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA. Le comité de Direction (ou Comité pilote), qui comprend vingt États membres de l'UA, est chargé de surveiller les progrès des projets et des programmes.

En juillet 2002, lors du sommet de l'UA de Durban, le NEPAD a été renforcé d'une déclaration sur la démocratie, la gouvernance démocratique, politique, économique et des entreprises. Selon les termes de cette déclaration, les États participants au NEPAD "croient en un gouvernement juste, honnête, transparent, responsable et participatif et en la probité dans la vie publique". En vertu de quoi ils "entreprennent de travailler avec une détermination renouvelée à la mise en œuvre", notamment, de l'État de droit, de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, des libertés individuelles et collectives, du droit à participer à des processus politiques libres, crédibles et démocratiques et de l'adhésion à la séparation des pouvoirs, notamment la protection de l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'efficacité des parlements.

La déclaration sur la démocratie, la gouvernance démocratique, politique, économique et des entreprises a également engagé les États participants à mettre en place un Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) chargé de promouvoir l'adhésion à ses engagements et leur réalisation. Le sommet de Durban a adopté un document précisant les étapes de l'évaluation par les pairs et les principes de fonctionnement du MAEP.

En mars 2003, le CCEGMO du NEPAD, qui s'est réuni à Abuja, au Nigeria, a adopté un Mémoire d'entente (MdE) sur le MAEP. Ce Mémoire d'entente fonctionne en fait comme un traité. Il est entré en vigueur immédiatement à Abuja, avec l'accord de six États de se soumettre à ses conditions; jusqu'en janvier 2008, 29 pays y avaient accédé. Ceux qui ne le font pas ne sont pas soumis à l'évaluation. La réunion de mars 2003 a également marqué l'adoption des "objectifs, normes, critères et indicateurs" du MAEP. La réunion a permis la création d'un secrétariat du MAEP, également basé en Afrique du Sud, et de la nomination d'un "panel d'éminentes personnalités" composé de sept membres et chargé de superviser la conduite du processus du MAEP et de veiller à son intégrité.

Le secrétariat du MAEP, tel qu'il fonctionnait fin 2003, a élaboré un questionnaire basé sur un vaste éventail de traités et de normes africaines et internationales des droits de l'homme, afin de guider les États participants au niveau de l'autoévaluation de leur respect des principes du NEPAD. Les questions sont regroupées sous quatre grandes rubriques: démocratie et gouvernance politique, gouvernance et gestion économique, gouvernance des entreprises et développement socio-économique. Le questionnaire a été adopté officiellement en février 2004 à Kigali, au Rwanda, lors de la première réunion du Forum du MAEP, composé des représentants des chefs d'État et de gouvernement de tous les États participants au MAEP. À ce stade, le processus officiel d'évaluation par les pairs était prêt à démarrer: la réunion a identifié les quatre premiers pays qui seraient soumis à l'évaluation, à savoir le Ghana, le Kenya, Île Maurice et le Rwanda. Depuis cette date, six pays ont complété le processus d'évaluation. Ce sont: Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Ghana, Kenya, et Rwanda.

Chaque pays soumis à cette évaluation est attribué à l'une des sept éminentes personnalités, qui examinent et étudient les rapports et font des recommandations au Forum du MAEP. Les membres du Panel sont: Marie-Angélique Savané (Sénégal), présidente; Adebayo Adedeji (Nigeria); Bethuel Kiplagat (Kenya); Graça Machel (Mozambique); Mohammed Babes (Algérie, remplace la personnalité algérienne initialement désignée, Mourad Medelci); Dorothy Njeuma (Cameroun) et Chris Stals (Afrique du Sud). Quelques-uns entr'eux seront remplacés en 2008. Au niveau national, les pays participants mettent en place un point focal au niveau national et un comité national de coordination pour diriger le processus d'examen et faire la liaison avec le secrétariat du MAEP.

Les documents du MAEP fixent cinq étapes pour le processus d'évaluation:

1^{ère} étape: autoévaluation

Une mission de soutien au pays est chargée par le secrétariat du MAEP de visiter le pays participant, avec à sa tête l'éminente personnalité désignée pour cette tâche, afin de permettre une compréhension commune des règles, processus et principes du MAEP. L'équipe fait la liaison avec le point focal désigné dans chaque pays et organise des sessions de travail et des ateliers techniques avec les parties prenantes; l'éminente personnalité signe un Mémoire d'entente avec le gouvernement sur les modalités de la mission d'évaluation dans le pays. Le pays commence alors son rapport d'autoévaluation, basé sur le questionnaire du MAEP. Le pays doit également formuler un programme d'action préliminaire basé sur les politiques, programmes et projets existants. L'autoévaluation doit normalement impliquer la vaste participation de toutes les parties prenantes pertinentes, notamment des organisations de la société civile, ainsi que celle des ministères et services gouvernementaux.

2^{ème} étape: Mission d'évaluation

Une équipe chargée de l'examen du pays visite le pays et y entreprend de vastes consultations, clarifie toutes les questions qui peuvent nécessiter des discussions et contribue à l'élaboration d'un consensus national sur le chemin à suivre pour aller de l'avant. L'équipe est dirigée par l'éminente personnalité attribuée au pays et composée de représentants du secrétariat du MAEP et des institutions partenaires du MAEP, notamment de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), de la Banque africaine de développement et d'autres institutions.

3^{ème} étape: Rapport d'évaluation pays et modification du programme d'action

L'équipe chargée de l'examen du pays rédige son propre rapport sur le pays, en se basant sur les informations réunies au cours de sa mission d'étude et sur des documents indépendants élaborés par le secrétariat du MAEP, et fait part de ses conclusions au gouvernement. En se basant sur le rapport d'autoévaluation et sur le rapport de l'équipe chargée de l'examen du pays, le pays finalise son programme d'action, en définissant les politiques et pratiques à mettre en œuvre.

4^{ème} étape: Évaluation par les pairs

Le rapport de l'équipe chargée de l'examen du pays et le programme d'action sont présentés au Forum du MAEP par l'éminente personnalité et le chef d'État ou de gouvernement du pays, aux fins d'examen par les autres chefs d'État ou de gouvernement.

5^{ème} étape: Publication du rapport et du programme d'action

Enfin, une fois que le rapport a été examiné par le Forum du MAEP, il est présenté au Sommet de l'UA, avant d'être rendu public.

Mise en œuvre du MAEP au Bénin:

Adhésion du Bénin au processus et mise en place d'une Commission nationale indépendante

C'est le régime du Président Mathieu Kérékou, dont les deux mandats de cinq ans arrivaient à leur terme en mars 2006, qui a conduit les opérations d'adhésion du Bénin au processus du MAEP ainsi que la mise en place du cadre institutionnel. En effet, c'est le 31 mars 2004 que le Bénin a signé le Mémoire d'entente sur le MAEP. Après un certain nombre de réunions restreintes entre les autorités administratives du Bénin et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), on a assisté, le 12 mai 2005, à la signature, entre le ministère des Affaires étrangères et de l'intégration africaine et le Représentant résident du PNUD à Cotonou, de l'accord d'appui financier d'un montant de US\$ 150 000 pour le lancement du processus d'évaluation.

Ont ensuite suivi des activités de mise en place d'un cadre juridique et d'organes chargés de la direction du processus du MAEP. Le 1^{er} Juillet 2005, un avis de recrutement d'un coordonnateur national du MAEP a été publié dans la presse. En août et septembre 2005, le ministère béninois de la planification et du développement et celui des affaires étrangères et de l'intégration africaine ont, conjointement avec le PNUD, organisé un test de recrutement. À l'issue du test Monsieur Cyprien Gagnon, juriste, spécialiste en management de programme dans le domaine des droits humains et du développement à la base, arrivé en première position, a été retenu comme coordonnateur national du MAEP. Il est entré en fonction le 18 octobre 2005.

Conjointement avec un groupe restreint du MAEP mis en place par le gouvernement béninois, le coordonnateur national a mené des consultations préparatoires à la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat. Ils ont rédigé un projet de décret portant création d'une Commission nationale indépendante

de mise en œuvre du MAEP (CNIM- MAEP) au Bénin que le ministre des Affaires étrangères et de l'intégration africaine, point focal national du processus, a soumis à l'adoption du Conseil des ministres. Le cadre institutionnel retenu dans ce projet de décret qui sera approuvé en Conseil des ministres, en mars 2006, avait déjà commencé à être exécuté fin 2005, avec l'installation, le 11 novembre 2005, de la Commission nationale indépendante.

Cette Commission nationale indépendante de mise en œuvre du MAEP a pour objectifs, selon le décret qui l'a créé, de contribuer à une bonne appropriation des objectifs du MAEP et de promouvoir l'adoption des politiques, normes et pratiques visant à relever la gouvernance politique, économique et des entreprises au Bénin et de renforcer ses capacités menant à la stabilité dans ces domaines. Sa mission est de conduire le processus d'évaluation du Bénin et de promouvoir la collaboration entre le Bénin et les instances dirigeantes du MAEP dans le cadre de l'évaluation du Bénin.¹

À ce titre, elle est chargée de:

- définir les méthodologies envisagées dans le cadre de cette évaluation;
- vulgariser les principes, le processus, les objectifs et les actions du MAEP en vue de leur appropriation par les différents acteurs du développement et de la sensibilisation de l'opinion nationale sur les enjeux du MAEP;
- vulgariser le Mémoire d'entente et la déclaration sur le MAEP;
- veiller au rayonnement du Bénin sur la scène internationale à travers la mise en œuvre du MAEP;
- poursuivre les efforts relatifs à l'approfondissement

1 Décret N°038C du 13 mars 2006 portant création, attributions, composition et organisation de la Commission nationale de mise en œuvre du MAEP.

- du processus du renouveau démocratique et à la consolidation de l'État de droit;
- élaborer des projets et programmes à soumettre à la "Commission nationale pour le NEPAD" pour adoption et mise en œuvre par les instances du NEPAD;
- suivre la mise en œuvre des actions nationales retenues dans le cadre du MAEP;
- promouvoir une meilleure intégration des actions nationales s'inscrivant dans le cadre du MAEP;
- produire périodiquement des rapports sur l'évolution de la mise en œuvre du MAEP;
- assurer le suivi des résultats de l'évaluation et veiller à leur traduction en programme d'action national opérationnel et cohérent avec les différents programmes de développement déjà élaboré dans le pays, souvent de manière participative.

La CNIM-MAEP est composée de 97 membres répartis de la manière suivante:

1) Vingt-huit personnes représentant les **institutions publiques**:

- cinq représentants de l'Assemblée nationale (deux députés de la majorité, deux de l'opposition et un fonctionnaire parlementaire);
- deux représentants du Conseil économique et social;
- vingt-et-un représentants du gouvernement:
 - quatre de la présidence de la République à raison de deux conseillers techniques du président de la République, un représentant de la cellule de moralisation de la vie publique et une personnalité indépendante choisie par le chef de l'État;
 - six responsables du ministère en charge des affaires étrangères et de l'intégration africaine y compris le ministre lui-même;
 - huit représentants des autres ministères²;
 - un représentant de la Commission nationale permanente de la francophonie; et
 - un représentant de l'Association nationale des communes du Bénin; et
 - un journaliste du service public.

2) Soixante personnes au titre de la **société civile** au sens large:

² Les autres ministères ou ministères sectoriels retenus dans ce cadre et qui ont désigné, chacun, un représentant, sont le ministère de la planification et du développement, le ministère des finances et de l'économie, le ministère de l'industrie, du commerce et de la promotion de l'emploi, le ministère de la justice, de la législation et des droits de l'homme, le ministère de la fonction publique, du travail et de la réforme administrative, le ministère de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme, le ministère de la famille, de la protection sociale et de la solidarité, le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

- six représentants des universités et centres de recherche;
- cinq représentants des médias du secteur privé;
- onze représentants des ONG;
- six représentants des organisations syndicales;
- deux représentants des personnes défavorisées;
- sept représentants des confessions religieuses et associations caritatives;
- cinq représentants des organisations de femmes;
- cinq représentants des associations de jeunes;
- sept représentants du secteur privé;
- six des neuf personnes ressources (Pr. Albert Tévoédjrè, ancien fonctionnaire international et ancien ministre, Pr. Honorat Aguessy, Monsieur Nestor Aho, Monsieur Yves de Souza, tous chercheurs ou universitaires, ainsi que Soulé Daouda, médecin, et Bertin Borna, avocat).

3) Six personnes représentent les **partenaires techniques et financiers** (une pour le PNUD, une pour l'UNESCO, une pour la Francophonie et trois pour les institutions financières et bancaires).

Si on leur ajoute trois des neuf personnes ressources qu'on ne saurait ranger dans la société civile parce qu'elles sont fonctionnaires ou rattachées à un ministère, on obtient les neuf postes qui, ajoutés aux quatre vingt huit précédemment citées, font les quatre vingt dix sept membres de la Commission nationale indépendante. Sur ces quatre vingt dix sept membres, dix huit étaient des femmes.

En dehors des six représentants des médias, des deux représentants des personnes défavorisées et des trois représentants des institutions financières ou bancaires, le décret qui crée la CNIM-MAEP désigne nommément ou expressément les personnes ou les structures dont elles doivent provenir, qu'il s'agisse des partenaires techniques et financiers, des institutions de l'État ou des organisations de la société civile.

Structures de la Commission nationale indépendante de mise en œuvre du MAEP

Le bureau de la Commission

L'ensemble des 97 membres de la CNIM - MAEP se trouve placée sous l'autorité d'un bureau de quatre personnes qui sont le président de la Commission, le premier vice-président, le deuxième vice-président et le rapporteur. Les trois premières personnalités sont élues, tandis que la

quatrième personne, le rapporteur,³ n'est rien d'autre que le coordonnateur national, Cyprien Gagnon, recruté sur appel à candidatures.

Le décret prévoit que le président et un des vice-présidents du bureau doivent être issus de la société civile alors que le deuxième poste de vice-président devrait être occupé par un député.

À l'issue des votes, le Professeur Honorat Aguessy, membre de la société civile, a été élu président de la Commission nationale indépendante. Pionnier au Bénin aussi bien dans sa carrière d'universitaire que dans l'animation d'une société civile panafricaine, le Professeur Honorat Aguessy est le président de l'ONG "Institut pour le développement et les échanges endogènes (IDEE)" et ancien fonctionnaire international. Personnalité respectée par le milieu universitaire, les acteurs politiques et la société civile, son élection à ce poste n'a connu aucune contestation.

Une autre personnalité de la société civile, une femme, Madame Léontine Idohou, pharmacienne, membre du front des organisations de la société civile contre la corruption (FONAC), a été élue vice-présidente.⁴

Les commissions techniques

En dehors du bureau de la Commission nationale indépendante, tous les 97 membres de cette commission ont été répartis en quatre commissions techniques spécialisées en fonction de leur compétence et qualification. Ces commissions techniques spécialisées ont été organisées autour des thèmes qui devraient faire l'objet du rapport d'autoévaluation.

Il s'est agi ainsi des commissions techniques:

- Démocratie et gouvernance politique;
- Gestion et gouvernance économique;
- Gouvernance des entreprises;
- Développement socio économique.

3 Les sept représentants du secteur privé, bien qu'ils soient des représentants du secteur des affaires, sont comptabilisés ici. Il en est de même des six représentants des organisations syndicales qui ne se considèrent pas toujours comme des membres de la société civile comme les autres. Un rapport du secrétariat national du MAEP propose une autre classification des membres de la Commission nationale indépendante: 27 représentants du gouvernement, si l'on laisse tomber la personnalité indépendante désignée par le président de la République, 13 représentants du secteur privé, c'est-à-dire les sept officiels et six autres personnes exerçant dans le secteur des affaires, même si elles ne sont pas entrées à la Commission nationale indépendante à ce titre. Il reste alors, dans cet autre classement, 57 personnes qui relèveraient de société civile.

4 De fait, elle a exercé comme seule vice-présidente, le deuxième poste de vice-président n'ayant plus été occupé pour des raisons administratives qu'on n'a pas pu expliquer davantage.

Leur rôle était de définir et de suivre la mise en œuvre des méthodologies envisagées ainsi que tout dossier relevant de leur domaine respectif de compétence dans le cadre du processus d'évaluation. Elles devaient, pour le faire, interagir avec les institutions techniques de recherche.

Institutions techniques de recherche (ITR)

C'est dire que le travail technique et de terrain ne relevait pas des commissions techniques spécialisées mais plutôt des institutions techniques de recherche (ITR). Ces dernières sont des instances chargées de procéder à la collecte et à l'analyse technique des données recueillies sur la base du questionnaire d'autoévaluation et de contribuer à l'élaboration du rapport d'autoévaluation et du plan d'action découlant de recommandations issues de l'évaluation. Les ITR sont des cabinets indépendants, experts, entre autres, dans le domaine qui leur a été attribué. Quatre ITR ont été sélectionnés, sur consultation restreinte, par la CNIM-MAEP, selon leur capacité, expérience et expertise dans le domaine qui leur a été attribué. Il s'agit de:

- Afrique conseil pour la démocratie et la gouvernance politique;
- Centre d'éducation à distance (CED) pour la gestion économique;
- Homo Consultio pour la gouvernance des entreprises;
- Geca prospectives pour le développement socio-économique.

Toutes ces ITR ont une longue expérience de consultations et d'études diverses dans plusieurs domaines (politique, économique et social) et présentent le profil de cabinets généralistes et expérimentés. Leur expertise dans les domaines qui leur a été confié ne fait pas l'objet de doute.

Point focal national

Pour s'assurer du bon déroulement ou du suivi des activités sans rentrer dans l'opérationnel, le gouvernement a mis en place un point focal national, considéré comme un organe de la Commission nationale.

C'est la Direction de l'intégration africaine du ministère des Affaires étrangères et de l'intégration africaine qui s'est vu confier ce rôle. Il avait un rôle général de supervision des activités de l'ensemble des autres acteurs. Toutefois ce rôle se limitait à servir de facilitateur et d'interface entre les différentes parties prenantes. Il avait pour consigne de n'intervenir en aucun cas dans le processus lui-même afin de ne pas influencer et fausser les résultats.⁵

5 Entretien avec le Directeur de l'intégration africaine du ministère des affaires étrangères et de l'intégration africaine, Cotonou, 09 octobre 2007.

Selon le décret créant la Commission, le rôle du point focal est le “suivi au quotidien du processus d'évaluation et [les] relations du Bénin avec les structures nationales, les institutions internationales et les partenaires au développement”.⁶ C'est donc la structure de facilitation du processus, celle qui permet d'entretenir les relations entre les différents acteurs du processus que sont la Commission, le gouvernement, les partenaires techniques et financiers, le secrétariat du MAEP, les éminentes personnalités, etc.

Points focaux locaux

Comme le point focal national ne pouvait pas à lui seul assumer ses attributions dans l'ensemble des 22 ministères au niveau central et dans les administrations déconcentrées (six préfectures de départements) et décentralisées (77 communes), la Commission nationale indépendante a mis en place, au cours du troisième trimestre 2006, des points focaux dans ces différentes administrations.

Dans la commune de Cotonou, seule commune du département du Littoral et principale ville du pays, les treize arrondissements ont été alignés sur les 76 autres communes du pays.

Au total, 116 points focaux, soit 339 acteurs provenant des pouvoirs publics, du secteur privé et de la société civile ont servi de relais à la Commission nationale au niveau des acteurs relevant du secteur d'intervention de leur ministère ou exerçant sur les territoires de leur commune ou département.

Coordonnateur national

La coordination nationale du MAEP était l'organe ouvrier principal de la Commission nationale indépendante. Elle était, d'après le décret sur la CNIM-MAEP, chargée de “la gestion au quotidien du processus d'évaluation”.⁷ Le décret qui crée la CNIM-MAEP lui a confié l'organisation générale et le suivi des activités de la CNIM-MAEP ainsi que la coordination des travaux des commissions techniques spécialisées.⁸ Elle devait, en outre, veiller à la mise en place des autres organes de la Commission et à leur fonctionnement efficient.

Dans les faits, le coordonnateur national dirigeait ainsi un projet du PNUD en appui au gouvernement béninois dans le cadre du processus MAEP. Il était à la tête d'une petite équipe administrative composée d'une secrétaire comptable et d'un

conducteur de véhicule administratif, tous rémunérés par le PNUD au titre du “projet d'appui à la bonne gouvernance et à la consolidation de la démocratie”.

La chaîne administrative au sein de la CNIM-MAEP s'est vite révélée problématique au regard du statut du coordonnateur national. Celui-ci, qui était le secrétaire exécutif national et rapporteur de la Commission nationale indépendante, rendait compte de la gestion administrative et financière au PNUD. En même temps, il était placé sous la tutelle du point focal national du MAEP, qui était le ministre des Affaires étrangères et de l'intégration africaine représenté par la Direction de l'intégration africaine. Une telle chaîne de commandement rendait potentiellement difficiles les rapports entre le coordonnateur national et le président de la CNIM-MAEP. De fait, des frictions entre les deux personnalités ont vite apparues. En poste depuis 5 mois seulement, Cyprien Gagnon a brusquement démissionné comme coordonnateur national suite à des difficultés de cohabitation avec le président de la Commission nationale. Il a été remplacé en avril 2006 par Roger Kouessi.

Comité consultatif

Un Comité consultatif chargé d'assister le bureau directeur avait aussi été créé. Il devait s'assurer que les directives et les décisions provenant du bureau directeur avaient été bien exécutées. Il était composé des membres du bureau directeur, des présidents des commissions thématiques, du point focal national et du coordinateur national.

Mission de soutien du secrétariat du MAEP

L'ensemble du processus du MAEP au Bénin a démarré avec la mission de soutien conduite du 14 au 17 novembre 2005 par Madame Marie Angélique Savané, membre du Groupe des éminentes personnalités en charge du processus au Bénin. La mission, dont l'objectif principal était de lancer le processus d'autoévaluation au Bénin, était composée de sept autres personnes en plus de Mme Savané, représentant le PNUD (une personne, Mme Edith Gasana, Représentante Résidente du PNUD au Bénin), le secrétariat du MAEP (deux personnes), la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA, deux personnes) et la Banque africaine de développement (BAD, deux personnes).⁹

6 Décret du 13 mars 2006, Article 14.

7 Article 13 du décret portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement de la Commission nationale indépendante de mise en œuvre du MAEP (CNIM-MAEP).

8 Article 18 du même décret.

9 Les informations ci-dessous sont tirées du *Communiqué conjoint à l'issue de la mission de soutien du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) au Bénin, 14-17 novembre 2005*, rendu public le 17 novembre 2005 par Mme Marie-Angélique Savané, membre du Panel des éminentes personnalités du MAEP et S.E. M. Rogatien Biaou, ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine du Bénin. Le texte du communiqué est disponible à l'adresse: <http://www.issafrika.org/AF/RegOrg/nepad/aprm/benin05.pdf>

Au cours de sa visite, la mission de soutien a tenu des réunions et séances de travail avec plusieurs personnalités et institutions pour expliquer les principes, l'organisation et le processus du MAEP. Parmi les institutions rencontrées, il faut signaler: le ministre des Affaires étrangères et de l'intégration africaine, le point focal national du MAEP au Bénin, les membres de la CNIM-MAEP, des représentants de la société civile et du secteur privé, la cellule de moralisation de la vie publique, et les institutions techniques de recherche.

À l'intention des membres de la CNIM-MAEP, la mission de soutien a conduit un séminaire d'information et d'orientation aux processus du MAEP. Lors des séances de travail avec le point focal et les membres de la Commission, la mission a insisté sur la nécessité d'avoir une composition équitable et représentative de toutes les parties prenantes, y compris les différentes couches de la société béninoise et les différentes régions géographiques, afin d'assurer une autoévaluation transparente et inclusive. Quant aux représentants du secteur privé et de la société civile, la mission de soutien les a encouragés à mieux s'organiser afin de choisir leurs représentants dans la Commission nationale et à dégager une stratégie pour une meilleure participation dans le processus d'autoévaluation.

Ces séances de travail ont permis d'établir une feuille de route du processus du MAEP comprenant les étapes suivantes:

- (i) constitution des groupes thématiques de la CNIM-MAEP (selon les quatre thèmes d'évaluation du MAEP);
- (ii) identification de quatre institutions techniques de recherche pour entamer sous l'égide de la commission les ateliers et sessions de travail sur les quatre thèmes du MAEP au niveau national;
- (iii) développement des termes de référence pour ces ITR;
- (iv) établissement d'un calendrier des activités, y compris les séminaires de sensibilisation et d'information et ateliers de travail sur l'autoévaluation, ainsi que la proposition d'un budget préliminaire et la soumission du rapport d'autoévaluation et du programme d'action préliminaire au secrétariat du MAEP.

Enfin, un des résultats importants de la mission de soutien a été la signature le 14 novembre 2005 du *Mémoire technique sur le mécanisme d'évaluation par les pairs au Bénin* par Mme Savané au nom du Forum des chefs d'État et de gouvernement participant au MAEP, et M. Rogatien Biaou, ministre des Affaires étrangères et de l'intégration africaine, au nom du gouvernement du Bénin. Ce mémorandum exprime l'engagement du gouvernement à faciliter le

déroulement du processus d'autoévaluation et à accueillir la future mission d'évaluation du pays par le panel.

La signature de ce mémorandum technique, suivie de l'installation officielle, le 11 novembre 2005, de la CNIM-MAEP, ont marqué le démarrage du processus du MAEP au Bénin.

Préparation à la mise en œuvre du MAEP

Formation des acteurs pour leur appropriation du mécanisme

Les différentes structures de mise en œuvre du MAEP ont été formées de diverses manières, tout au long de l'année 2006, pour pouvoir jouer pleinement leurs rôles.

Plusieurs activités ont été réalisées pour assurer la mise à niveau des acteurs du MAEP et l'appropriation par eux du processus. Ces activités consistaient en des rencontres d'internalisation sur les principes du MAEP, des séminaires d'échanges sur la méthodologie de mise en œuvre du MAEP, des réunions plénières de la Commission nationale sur l'état de la mise en œuvre de la feuille de route, et des ateliers de suivi thématique des activités d'autoévaluation.

En tout, plus de 40 ateliers de formation et de suivi conseil ont été organisés pour le renforcement des capacités des structures de mise en œuvre du MAEP. Les participants à ces ateliers étaient des chercheurs des ITR, des membres de la Commission nationale réunis en plénière ou en ateliers de suivi thématiques de l'exercice d'autoévaluation, les points focaux des ministères, des préfectures et communes ainsi que des journalistes. Mille soixante-quatre personnes, soit 851 hommes et 213 femmes ont participé à ces formations rendues possibles grâce à 129 formateurs et facilitateurs.¹⁰

Mobilisation sociale autour du MAEP

Une soixantaine d'organes de presse ont été contactés pour envoyer des journalistes aux formations sur le processus, les principes et les méthodes du MAEP, dans l'objectif de renforcer leurs capacités en vue de leur implication dans le processus de mobilisation sociale. L'objectif était d'identifier des thèmes de production et de concevoir un chronogramme de diffusion des émissions et des articles de presse.¹¹

10 Cf. Secrétariat national du MAEP, Rapport d'activités au gouvernement béninois et au PNUD pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2007, Cotonou, 2007 et Secrétariat national du MAEP, Rapport général au gouvernement béninois et au PNUD, Cotonou, 2007.

11 Ibid.

Courant juillet et août 2006, un plan de communication assorti d'axes stratégiques pour chacune des parties prenantes a été élaboré. Ce plan a proposé une série d'actions d'information et de sensibilisation en direction de tous les acteurs sur le processus du MAEP, son objectif, ses étapes et méthodologies. Son objectif était de susciter l'adhésion profonde et massive de l'ensemble des acteurs politiques, administratifs et socio-économiques du pays.¹²

Une tournée nationale du bureau de la Commission nationale s'est déroulée au cours de l'année 2006 avec pour objectif de présenter le projet et de susciter l'adhésion du gouvernement et des autorités locales (préfets, maires, élus locaux). Cela fut fait dans l'ensemble des douze départements du pays et a connu une importante participation des autorités administratives dont l'adhésion a été obtenue.¹³

Visites d'échange

Des visites d'échange ont été organisées pour permettre aux acteurs du processus béninois d'apprendre des expériences de leurs collègues des pays ayant accompli le même processus. Au mois de février 2006, les membres de la Commission nationale ont reçu la visite de leurs homologues du Ghana, venus dans le cadre d'une visite d'échanges d'expériences. Aux termes de cette visite, les deux parties se sont entendues pour la mise en place d'un réseau africain d'orientation méthodologique et d'appui aux pays engagés dans le processus d'auto-évaluation. Une délégation de la Coopération allemande en Afrique du Sud (GTZ Afrique du Sud) a été aussi reçue en avril 2006 pour évaluer le type d'appui logistique ou technique qu'elle pouvait apporter à la Commission béninoise.¹⁴

Les membres de la Commission nationale ont été également sollicités pour faire des communications ou participer à des rencontres diverses hors du territoire national. Ils ont ainsi visité le Togo, la Belgique et le Nigéria.

Autoévaluation: méthodologie de recherche et consultations nationales

Enquêtes et rapports provisoires des Institutions techniques de recherche (ITR)

12 Ibid.

13 Entretiens à Cotonou, octobre-décembre 2007 avec des personnes citées en fin de rapport.

14 Secrétariat national du MAEP, Rapport d'activités au gouvernement béninois et au PNUD pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2007, Cotonou, 2007 et Secrétariat national du MAEP, Rapport général au gouvernement béninois et au PNUD, Cotonou, 2007.

Au cours de l'année 2006, notamment entre mai et juillet 2006, les ITR ont commencé leurs enquêtes et recherches afin d'élaborer des rapports thématiques sur les 4 secteurs du MAEP.

S'agissant du thème de la démocratie et de la gouvernance politique dont l'ITR était le cabinet "Afrique Conseil", les outils de collecte des informations utilisés ont été la recherche documentaire, les focus group et une enquête par sondage.

Au cours de la phase exploratoire située entre mai et juin 2006, Afrique Conseil a organisé des focus group avec les élites intellectuelles, politiques et médiatiques pour recueillir leurs avis et préparer la phase de sondage. Ont ainsi été visés: les professionnels de la presse, les acteurs politiques, les opérateurs du secteur privé, les enseignants des sciences politiques, juridiques et économiques, les représentants de la société civile et les élus locaux. Au total 51 personnes, regroupées par secteurs professionnels, ont été consultées.

Pour l'enquête par sondage, trois modules de questionnaires ont été extraits du questionnaire standard du MAEP et acclimatés aux spécificités nationales. Il s'agit des modules i) société civile et ménages, y compris les groupes vulnérables; ii) gouvernance et élus locaux; et iii) opérateurs économiques. L'échantillon sélectionné était de 598 individus représentant environ 1/10 000^{ème} de la population (estimée à 6,8 millions d'habitants selon le dernier recensement de la population tenu en 2002). Les critères socio-démographiques tels que la zone de résidence, le sexe, l'âge, l'ethnie, la religion, l'éducation ont été utilisés pour définir l'échantillon.

S'agissant du thème de la gestion économique, dont l'ITR était le CED, une démarche à peu près semblable a été menée. Une phase de recherches documentaires a précédé la phase de focus group ou de panel, puis celle de l'enquête.

Le CED a organisé deux panels: le premier a regroupé 23 hautes personnalités (professeurs d'université, chercheurs, hauts fonctionnaires de l'État, hommes d'affaires, représentants de syndicats...); le deuxième a regroupé des cadres de conception bien avertis des questions de gestion et de gouvernance économiques.

Pour l'enquête, le questionnaire a été adapté ici aussi et l'échantillonnage par quotas a été retenu. Le choix raisonné a conduit à distinguer d'une part les dignitaires et autorités locales et les populations à la base, d'autre part les localités rurales et le milieu urbain. Dans chaque commune, 25 personnes issues de toutes les couches et catégories socio-professionnelles ont été interrogées. Les informations collectées ont été organisées en plusieurs modules relatifs aux caractéristiques socio-démographiques et socio-économiques des populations

à la base et aux différents objectifs du MAEP tels que consignés dans le document guide.

L'ITR chargé du secteur de la gestion des entreprises, le cabinet "*Homo Consultio*", a aussi procédé à une revue documentaire. Un panel d'experts de 60 personnes recrutées selon le genre, l'origine géographique, le niveau d'éducation, la profession et le groupe ethnique, a ensuite été organisé. Une enquête approfondie a été conduite auprès d'un échantillon représentatif de représentants de structures privées et publiques et d'acteurs individuels (membres de conseils d'administration d'entreprises, usagers et clients des entreprises, autorités de tutelle et autorités de gestion courante, associations de consommateurs, investisseurs étrangers et nationaux...).

Dans l'échantillon, 36 entreprises publiques, 110 entreprises privées du secteur formel et 100 entreprises privées du secteur informel (intervenant dans l'alimentation, les arts et décoration, les bâtiments, l'électronique, l'électricité et le froid, l'hygiène et les soins corporels, les métaux et la construction mécanique, les textiles et l'habillement) ont été choisies. 120 usagers et clients des entreprises ont aussi été interviewés. Au total, les enquêtes de terrain ont impliqué 366 unités. Le questionnaire élaboré contenait quatre modules: i) entreprises publiques, semi publiques et offices d'État; ii) clients et usagers des entreprises; iii) grandes et moyennes entreprises privées du secteur formel; iv) entreprises du secteur informel.

En ce qui concerne le développement socio-économique, le cabinet "*Geca Prospectives*" a également procédé à une recherche documentaire et à quelques entrevues préliminaires basées sur 12 thématiques sectorielles (éducation, santé, environnement, hygiène et assainissement, eau et énergie, développement rural et sécurité alimentaire, transport, gestion du foncier, logement et intégrité territoriale, communication (TIC), emploi et commerce, micro finance, protection familiale, genre et justice, culture, loisir et traditions).

En ce qui concerne l'enquête proprement dite, 24 communes ont été sélectionnées par choix raisonné en tenant compte, au niveau national, des six principales villes du pays, et, dans chaque département, de la commune la moins développée et de la commune la plus peuplée. Il s'est agi de collecter des données empiriques auprès des structures officielles nationales, des acteurs de la société civile, des structures déconcentrées et des collectivités locales et de les traiter plus tard aussi bien qualitativement que quantitativement.

Préparation des consultations nationales

En plus des recherches documentaires, enquêtes et sondages réalisées par les institutions techniques de recherches, la

Commission nationale indépendante a décidé d'organiser aussi des consultations nationales pour cerner dans toutes leurs dimensions, les opinions du peuple béninois sur la façon dont il est gouverné, sa vision de l'avenir immédiat du pays afin que le rapport d'autoévaluation et le programme d'action préliminaire du Bénin correspondent bien aux aspirations des populations.

Les consultations nationales, au-delà des sensibilisations sur le MAEP, ont eu pour objectif d'approfondir le diagnostic de la situation de la gouvernance au Bénin dans les quatre domaines thématiques. Ces consultations conçues comme l'étape ultime de l'autoévaluation ont constitué une occasion d'impliquer toutes les parties prenantes au processus (pouvoirs publics déconcentrés et décentralisés, secteur privé et société civile). Elles ont eu lieu dans toutes les communes et dans tous les ministères ainsi qu'au niveau du secteur privé, en l'occurrence auprès des organisations patronales.

Avant leur tenue, des missions d'appui ont été organisées aux points focaux pour les aider à conduire les consultations nationales. Pour ce faire, la Commission nationale a préparé des directives relatives à la préparation et à l'organisation des séances de consultation. Douze membres de la Commission nationale ont été envoyés en mission d'appui aux points focaux des communes dans les douze départements du pays ainsi qu'auprès des préfectures. Trois autres membres ont été envoyés dans les ministères. Un membre de la Commission a été dépêché auprès du secteur privé. Ces envoyés avaient pour but de: i) communiquer la date retenue pour la consultation; ii) parcourir avec le point focal les directives relatives à la préparation et à l'organisation des consultations nationales; iii) sensibiliser les maires ou les ministres et/ou leur directeur de cabinet afin qu'ils s'impliquent personnellement dans la mobilisation sociale et la présidence des séances de consultation; iv) répondre aux préoccupations diverses. Au total 16 membres de la Commission nationale indépendante de mise en œuvre du MAEP ont été délégués pour appuyer 104 points focaux. Ces différentes missions ont permis d'assurer une bonne préparation des consultations nationales.

En plus de la formation des points focaux pour la tenue des consultations nationales par les équipes d'appui, la Commission nationale a constitué des équipes de supervision pour s'assurer du respect des normes et principes du MAEP en matière d'autoévaluation mais aussi pour permettre à la Commission d'être témoin du déroulement des différentes activités. Ces équipes étaient constituées par des membres de la Commission nationale indépendante. Alors qu'un membre d'une équipe d'appui avait pour mission d'appuyer deux communes, les membres des équipes de supervision qui étaient des membres du Comité consultatif et un comptable chargé de la logistique, s'assuraient du bon déroulement

des consultations dans l'ensemble des communes dont ils avaient la charge.

Tenue des consultations nationales

Dans les ministères, avec les organisations patronales et les communes, les consultations nationales se sont déroulées suivant les étapes suivantes:

- allocution de bienvenue par un membre du point focal de l'unité socio-économique (communes, ministères, organisations patronales);
- intervention du représentant de la Commission nationale présentant le MAEP, ses objectifs, ses principes, son contenu et ses méthodes d'actions et la justification de la séance de sensibilisation et de consultation nationale;
- discours d'ouverture de la séance de sensibilisation et de consultation nationale par le maire, le ministre ou le président des organisations patronales pour notamment inviter les participants à se prononcer et donner leurs points de vue sur l'état de la gouvernance dans les quatre domaines thématiques;
- introduction à la discussion et à la présentation de la synthèse des réponses obtenues suite à l'administration du questionnaire par le premier responsable de l'unité socio-économique ou un membre du point focal de la commune;
- débat et parole aux participants;
- prise de note rigoureuse des points de vue et idées développés par les populations.

Les différentes opinions exprimées par les populations lors de ces consultations nationales ont été recueillies et consignées soigneusement par les membres du point focal et de l'équipe d'appui. Elles ont ensuite servi de base à la rédaction des rapports des consultations nationales.

Les idées clés issues des différentes unités socio-économiques ont été compilées et réorganisées autour des quatre thématiques du MAEP. Ces idées clés ont été analysées par un expert puis soumis à la validation interne de la Commission nationale.¹⁵

Analyse des rapports thématiques provisoires des ITR et des résultats des consultations nationales

Pour faciliter le travail de validation des membres de la Commission nationale, cette dernière a fait appel à des personnes-ressources externes à la Commission et leur a demandé de lire les résultats d'autoévaluation que sont d'une part, les rapports thématiques des ITR; et d'autre part, la synthèse analytique des consultations nationales. Les

personnes-ressources étaient également invitées à produire des critiques, aussi bien dans l'absolu qu'au regard des autres documents stratégiques de développement nationaux et internationaux. Ces experts sont intervenus domaine par domaine et ont produit leurs rapports.

Il s'agit du Docteur Michel Dedehouanou, enseignant chercheur en économie à l'Université d'Abomey-Calavi pour la gestion et la gouvernance économique, du Docteur Ismaël Tadde, enseignant en sciences de gestion pour la gouvernance des entreprises, de Monsieur Mouftaou Laleye, expert en gouvernance politique, pour la démocratie et la gouvernance politique et de Monsieur Marcellin Adechina, expert en développement, pour le développement socio-économique. Leurs observations ont été intégrées dans les rapports provisoires et les résultats des consultations nationales avant que ces documents ne soient soumis au séminaire de validation.

Séminaire de validation des rapports thématiques provisoires des ITR et des résultats des consultations nationales

Du 31 mai au 2 juin 2007, les rapports provisoires des ITR dans les quatre domaines thématiques et les résultats des consultations nationales ont été validés au cours du séminaire de validation interne, c'est-à-dire entre les membres de la Commission nationale des personnes-ressources et les ITR.

Les objectifs de ce séminaire étaient:

- faire une évaluation des rapports thématiques et les plans d'action proposés par les ITR dans les quatre domaines;
- faire des observations critiques et des contributions positives sur la méthodologie, la forme et le fond des rapports provisoires afin qu'elles soient intégrées dans les rapports définitifs;
- contribuer à l'amélioration des rapports thématiques en vue de faciliter l'élaboration du rapport général et du plan d'action national.

Le séminaire de validation a réuni une soixantaine de personnes provenant des secteurs public et privé, de la société civile, des représentants des ITR, ainsi que les personnes-ressources et des membres de la Commission nationale, qui se sont tous retrouvés en dehors de Cotonou et ont logé sur place (à Ouidah) pendant toute la durée du séminaire de validation. Après la séance plénière, quatre sessions de travail suivant les quatre domaines ont été retenus, mais au niveau de chaque session, des ateliers ont pu se tenir. Dans chaque session, un représentant de l'ITR concerné présentait son rapport provisoire suivi par le coordonnateur national de la Commission qui présentait les résultats des

15 L'identité de l'expert ne nous a pas été révélée en dépit de nos multiples démarches auprès des structures dirigeantes du MAEP.

consultations nationales dans le domaine concerné. Les participants regroupés en ateliers devaient alors:

- s'approprier l'ensemble des rapports thématiques au point de pouvoir en faire aisément la restitution aux populations;
- amender les rapports thématiques des ITR à la lumière des conclusions des consultations nationales;
- faire ressortir dans chaque domaine, d'abord les efforts ou les meilleures pratiques de gouvernance, ensuite, les dysfonctionnements ou les lacunes de gouvernance, enfin, les propositions de solutions ou les actions d'amélioration de la gouvernance.

Des séances de restitution des discussions en atelier ont eu lieu dans chacune des quatre sessions avant la plénière de clôture. Ce séminaire a ainsi permis de recueillir de nombreuses préoccupations et suggestions des participants.

Restitution du rapport d'autoévaluation aux populations et validation populaire

Suite au séminaire de validation de Ouidah, des résultats de l'autoévaluation ont été élaborés et présentés aux populations à la base à titre de restitution de leurs préoccupations collectées quelques mois plus tôt afin qu'elles se prononcent à nouveau sur la conformité de ces résultats avec ce qu'elles ont réellement exprimé.

Les 3 et 7 juillet 2007, trois séances de restitutions et de validation ont donc été organisées au profit des populations à la base (points focaux, autorités locales, cadres des services déconcentrés, acteurs du secteur privé, acteurs de la société civile, etc.). Une séance a eu lieu à Parakou au profit des personnes provenant des quatre départements du nord (Borgou, Alibori, Atacora, Donga) et a regroupé une soixantaine de participants le 3 juillet 2007. À la même date, à Lokossa, plus d'une centaine de personnes provenant des départements du Zou, des Collines, du Mono et du Couffo se sont retrouvés pour le même exercice. À Cotonou, ce sont environ 150 personnes provenant des départements du Littoral, de l'Atlantique, de l'Ouémé et du Plateau qui ont procédé aux mêmes types de travaux le 7 juillet 2007.

Dans l'ensemble de ces ateliers de restitution et validation, les ITR ont présenté leurs rapports intégrant les remarques des experts, les résultats des consultations nationales et les observations et recommandations de l'atelier de validation ainsi que des plans d'action. Les participants ont alors réagi pour faire des critiques et suggestions.

Résultats de l'autoévaluation: Quelques problèmes de gouvernance soulevés par les populations

Les points suivants ont figuré parmi les préoccupations et recommandations exprimées par les citoyens au cours des consultations nationales de validation du rapport d'autoévaluation.

En matière de démocratie et gouvernance politique:

Les Béninois sont conscients des progrès qui ont été faits et qui continuent d'être réalisés afin de conserver ce bien inestimable qu'est la démocratie. Par contre les systèmes de gouvernance sont défailants et menacent de fragiliser le processus démocratique. Ainsi, les populations auraient massivement dénoncé le phénomène de la transhumance politique, le manque d'éthique des politiciens béninois, la marginalisation des groupes vulnérables, le non respect des droits de la femme et de l'enfant.¹⁶

En matière de la gouvernance économique:

De nombreuses carences seraient à déplorer dans ce secteur. Les Béninois dénoncent l'amateurisme dans la gestion des affaires, la politisation de l'administration, la contre performance des entreprises publiques, la corruption généralisée dans les secteurs publics et privés ainsi que la mauvaise gestion des finances publiques.¹⁷

En matière de gestion des entreprises:

Les mêmes problèmes reviennent qu'en matière de gouvernance économique. À savoir la corruption, le clientélisme, le poids de la fiscalité qui pousse à la fraude ou évasion fiscale, le mauvais état des infrastructures, le manque de professionnalisme.¹⁸

En matière de développement socio-économique:

On fustige la mauvaise conception des programmes de développement socio-économique, le manque de financement de ces programmes, la persistance de la pauvreté, la quasi inexistence des services sociaux de base, la faible représentativité de la femme.¹⁹

Finalisation du rapport d'autoévaluation et transmission au secrétariat du MAEP

Courant août et septembre 2007, deux experts, universitaires, le sociologue Albert Tingbe Azalou et l'économiste Pasteur Akpo ont été mandatés pour rédiger le rapport général d'autoévaluation pays. Plus spécifiquement, il leur était demandé de préparer le rapport en se basant sur les rapports thématiques des ITR assortis de plans d'action, les contributions essentielles des séminaires de validation,

16 Rapport général du Séminaire de validation des rapports thématiques des ITR; Juin 2007 p.82.

17 Ibid, p.20.

18 Ibid, p.54.

19 Ibid, p.106.

les avis consignés des populations après les restitutions, la synthèse analytique des résultats des consultations nationales, et les critiques et apports des personnes-ressources.²⁰

Ces deux experts avaient déjà été associés à diverses séances de validation interne ou populaire et étaient déjà relativement imprégnés des problématiques abordées. Le rapport qu'ils ont rédigé a par la suite été transmis au secrétariat du MAEP afin de programmer la mission d'évaluation pays.

Missions d'évaluation pays au Bénin

Première mission d'évaluation

En prélude à la mission d'évaluation de l'État béninois par ses pairs, les autorités béninoises ont reçu, en juin 2007, une visite de travail de M. Gaston Bushayija, expert en développement socio-économique du secrétariat continental. Préparée en étroite collaboration avec le Comité consultatif, cette visite avait pour but d'organiser et de planifier avec les autorités béninoises le déroulement de la mission d'évaluation. Pendant son séjour, M. Bushayija a fait, avec les membres de la Commission nationale, le point des difficultés qui ont jalonné la phase d'autoévaluation ainsi que la programmation de la mission d'évaluation.

Conduite par Madame Marie-Angélique Savané du groupe des éminentes personnalités, la mission a séjourné au Bénin du lundi 16 juillet 2007 au mercredi 04 août 2007. La délégation était composée d'experts africains reconnus dans les quatre domaines clés. Cette première évaluation avait pour but de vérifier les données contenues dans le rapport d'autoévaluation et de jeter les bases du rapport d'évaluation par les pairs. Cet exercice a consisté à rencontrer toutes les parties prenantes au processus, c'est-à-dire tous les acteurs que la Commission nationale avait rencontrés pendant les consultations nationales. Ainsi, la mission a pu rencontrer, discuter, travailler, avec toutes les parties qui ont pris part au processus du MAEP et à la phase d'autoévaluation. Des séances de travail ont eu lieu avec les pouvoirs publics, les institutions publiques, les ministères, la société civile, les populations, etc.²¹

L'équipe de la mission d'évaluation a sillonné tous les

départements et certaines communes du Bénin afin de se rendre compte par elle-même du travail réalisé.²² Certains membres de la Commission nationale ont accompagné la mission sur le terrain. Pendant trois semaines, la délégation s'est entretenue avec tous les acteurs représentant la société béninoise. Elle a pu ainsi recouper les informations recueillies lors de ses tournées avec celles contenues dans le rapport d'autoévaluation et les différents documents sur la gouvernance au Bénin.

Un complément d'informations avait cependant été demandé au gouvernement béninois.²³ De plus, la délégation a remarqué que l'approche genre n'avait pas été assez prise en compte ainsi que certains groupes. De ce fait, la mission a tenu à rencontrer des groupements exclusifs de femmes et de jeunes. Des communiqués sont passés à la télévision nationale pour inviter les associations de femmes et de jeunes, les partis politiques, les opérateurs privés et différents autres acteurs sociaux à rencontrer, selon un calendrier donné, les membres de la mission d'évaluation.

Deuxième mission d'évaluation

Organisée en octobre 2007, une deuxième mission d'évaluation par le secrétariat continental avait essentiellement pour but de présenter au chef de l'État, le Président Boni Yayi un rapport provisoire d'évaluation par les pairs. Les autorités béninoises ont préalablement dû remettre aux éminentes personnalités les informations complémentaires qui leur avaient été demandées à la fin de la première mission d'évaluation.²⁴ Cette visite de travail qui a duré deux semaines a permis aux éminentes personnalités de poursuivre leur travail par des rencontres et descentes spontanées sur le terrain. C'est dans ce cadre que, par exemple, les vendeuses du marché Dantokpa, le plus grand marché de Cotonou et du Bénin ainsi que le Directeur Général de la Société nationale des eaux du Bénin (Soneb) ont eu droit à une visite improvisée de la mission et ont accepté de répondre aux questions supplémentaires que se posaient encore les membres de la mission d'évaluation.²⁵

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec le chef de l'État afin que les premières conclusions du rapport lui soient présentées.

20 Secrétariat national du MAEP, Rapport d'activités au gouvernement béninois et au PNUD pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2007, Cotonou, 2007 et Secrétariat national du MAEP, Rapport général au gouvernement béninois et au PNUD, Cotonou, 2007.

21 Entretien avec le Directeur de l'Intégration africaine du ministère des affaires étrangères et de l'intégration africaine, Cotonou, 09 octobre 2007.

22 Entretiens avec le Chef service, Communication et Aménagement du Territoire et le SG du Syndicat de la Préfecture de Parakou, 27 septembre 2007.

23 Entretien avec le Directeur de l'intégration africaine du ministère des affaires étrangères et de l'intégration africaine, Cotonou, 09 octobre 2007.

24 Entretiens avec le Responsable du suivi/ évaluation de la Cellule Nex et le Directeur de l'intégration africaine du ministère des affaires étrangères et de l'intégration africaine, Cotonou le 09 octobre 2007.

25 Entretien avec le Directeur de l'intégration africaine du ministère des affaires étrangères et de l'intégration africaine, Cotonou le 09 octobre 2007.

Rapport d'évaluation du Bénin

Présentation du rapport aux pairs

Mme Marie Angélique Savané a présenté le rapport rédigé par le panel de personnalités éminentes et le secrétariat continental au 8^{ème} Forum des chefs d'Etat et de gouvernement du MAEP – la vraie évaluation par les pairs – tenu à Addis Abéba le 30 janvier 2008.

Au plan de la démocratie et de la gouvernance politique, ce rapport souligne des avancées sur le terrain de l'adoption des normes,²⁶ la sauvegarde de la paix sociale, du respect des droits de l'homme, des échéances électorales, de l'alternance politique, du respect de la primauté du droit, de la constitution et de la séparation des pouvoirs, mais souligne quelques inquiétudes sur la faible participation des femmes aux activités politiques et administratives, la forte politisation et l'insuffisante professionnalisation de l'administration publique, le niveau préoccupant de la corruption et la fragilité des mécanismes électoraux.²⁷

En ce qui concerne la gouvernance et la gestion économique, le rapport observe que le Bénin a adopté la majorité des normes, codes et principes relatifs à la gouvernance et à la gestion économique. Il a adopté aussi des documents de stratégie de développement, même si la déclinaison de ceux-ci en programmes sectoriels souffre de quelques insuffisances. En matière de finances publiques, des progrès ont été réalisés concernant la gestion axée sur les résultats, mais de nombreuses lacunes subsistent en matière de contrôle des dépenses publiques. Le panel recommande la mise en œuvre de politiques économiques saines,

transparentes et prévisibles, une gestion saine des finances publiques, une lutte plus accrue contre la corruption et le blanchiment d'argent, l'accélération de l'intégration régionale par l'harmonisation des politiques monétaires, commerciales et d'investissement.²⁸

S'agissant de la gouvernance des entreprises, même si le Bénin a adopté la plupart des normes et principes en la matière, de nombreux défis restent à relever. Il s'agit, entre autres, de la concurrence déloyale faite par l'important secteur informel au secteur formel, la pression fiscale, l'inefficacité du système judiciaire, et la résignation face à la corruption.²⁹

En ce qui concerne le développement socio-économique, le Bénin a, là aussi, adopté les principes et normes régionaux et internationaux fondamentaux. Il a été relevé la trop grande dépendance de l'économie béninoise à l'aide internationale. En matière d'accès aux services sociaux de base, des efforts ont été entrepris, mais il reste beaucoup à faire en matière de santé, d'éducation et d'eau potable. L'accès à la terre agricole et au foncier urbain constitue aussi une préoccupation importante dans l'ensemble du pays.³⁰

Au nombre des questions transversales, la lutte contre la corruption, l'accélération du transfert des ressources aux collectivités locales et l'implication des autorités traditionnelles dans le développement local, une meilleure prise en compte du genre et de l'égalité des sexes, la formation et la valorisation des jeunes, une attention particulière pour le secteur informel, la réforme de l'administration publique, le renforcement de la citoyenneté et de la sécurité juridique ont été cités comme des recommandations fortes par le rapport.³¹

26 Le rapport s'inquiète néanmoins de la non ratification de certaines normes de l'Union africaine, notamment le fait que le Bénin n'ait toujours pas promulgué la loi portant ratification de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption de juillet 2003 à Maputo.

27 Union africaine et MAEP, Rapport d'évaluation de la gouvernance, République du Bénin, Janvier 2008, p.6 à 11.

28 Ibid, p.12 à 17.

29 Ibid, p.18 à 21.

30 Ibid, p.22 à 26.

31 Ibid, p.27 à 31.

Après cette présentation du rapport au forum des chefs d'État du MAEP, le Président Boni Yayi a pris la parole pour évoquer le plan d'action qui a été joint au rapport en insistant particulièrement sur la lutte contre la corruption. Le Président Yayi a indiqué devant ses pairs les efforts engagés depuis sa prise de pouvoir le 06 avril 2006.

Les observations et commentaires des pairs ont consisté en des encouragements, mais aussi des conseils. Les chefs d'État ont non seulement salué le rapport et félicité le peuple béninois pour cet exercice, mais se sont également réjoui de la gratuité des enseignements maternel et primaire et des dispositions envisagées pour la gratuité des soins aux femmes enceintes et aux enfants de zéro à cinq ans. À cela s'ajoutent l'ensemble des actions engagées dans le cadre de la promotion économique du Bénin et le renforcement de l'intégration sous-régionale et régionale. Le Président Yayi a dit accorder une attention particulière aux effets sociaux et économiques de la multiplicité des partis politiques; au financement des organisations non gouvernementales par des puissances extérieures, ce qui peut les dévier de leur cadre normal d'activités; au phénomène de la corruption; à l'ampleur de l'informel; au trafic et à l'exploitation des enfants. Ainsi un accent particulier a été mis sur les secteurs à renforcer que sont les besoins d'infrastructures, l'énergie, l'agriculture et la création d'emplois au profit des jeunes et des femmes de même que la place de la femme dans les instances de décision.

Le programme d'action national, qui accompagne le rapport et définit les politiques et pratiques à mettre en œuvre pour la mise en œuvre des priorités du rapport, identifie un ensemble des actions à entreprendre pour la période 2008–2015 dans les quatre domaines de gouvernance et en évalue le coût à US\$ 2.6 milliards.

Lancement national du rapport

Le 12 février 2008, soit une dizaine de jours après son retour d'Addis-Abéba où le rapport du Bénin a été adopté, le Président Yayi a organisé un lancement public dudit rapport. Madame Marie-Angélique Savané, présidente du panel du MAEP a remis au chef de l'État, le Dr Boni Yayi le rapport imprimé, un document de 462 pages, devant les membres du gouvernement, des différentes institutions, le corps diplomatique et d'autres personnalités telles que le Professeur SKB Asanté du Ghana, membre du Comité de pilotage du MAEP au Ghana.

Dans son discours, Madame Savané a rappelé la pertinence et l'immense espoir que constitue le MAEP pour le continent africain. Elle a loué le patriotisme du Président Yayi et son

engagement personnel tant dans le processus du MAEP que dans le développement de son pays et du continent africain. Après avoir rappelé le contenu du rapport, elle a souhaité que celui-ci devienne un livre de chevet pour les béninois et leurs partenaires. Pour elle, le Bénin vit une expérience unique car c'est pour la première fois qu'un lancement de rapport du MAEP a été fait avec autant de solennité et de sérieux. C'est aussi pour la première fois que les témoignages ont été personnalisés après la présentation du Dr Boni Yayi à Addis-Abéba devant ses pairs. Car d'habitude, les chefs d'État se prononcent sur le rapport. Citant Thabo Mbeki, elle a déclaré, parlant du Président Yayi: "vous avez en face de vous un homme qui est un vrai patriote africain, qui sait ce qu'il veut et qui est prêt à s'engager pour ça, pour son pays."³²

Prenant la parole à son tour, le Président Yayi a remercié son prédécesseur, le Président Mathieu Kerekou, pour avoir lancé le processus du MAEP. Il a souligné la forte volonté du peuple béninois au changement. Après avoir rappelé les défis contenus dans le rapport, il a lancé un appel à tous les béninois pour qu'ils s'engagent aux côtés du gouvernement béninois afin de relever les défis qui y sont soulignés. Selon le chef de l'État, le gouvernement mettra sur pied une Commission nationale de gouvernance qui sera une structure autonome, à l'en croire, composée de personnalités béninoises de haut niveau, jouissant d'une moralité exemplaire et justifiant d'une expérience professionnelle avérée. Et puisque le Bénin ne saurait seul faire face à ces défis, le chef de l'État a précisé qu'une table ronde des bailleurs de fonds sera organisée d'ici là en vue de continuer à bénéficier du soutien des partenaires techniques et financiers.³³

La cérémonie de lancement du rapport national a été l'occasion pour le président de la République de décorer Madame Savané et le président de la Commission nationale indépendante de mise en œuvre du MAEP au Bénin, le Professeur Honorat Aguessy. Les deux personnalités ont été reçues dans l'ordre national du Bénin.³⁴

32 Charles Yansunu, "Boni Yayi, la fierté d'un continent", *Fraternité* (Cotonou), 13 février 2008.

33 Ibid.

34 Edgard Coua-Ozotti, "Pour services rendus à la nation béninoise, Savané et Aguessy admis dans l'ordre national du Bénin", *La Nation* (Cotonou), 13 février 2008.

Financement du processus

Le budget de la mise en œuvre du MAEP n'a pas été rendu public. Les informations sur le financement du MAEP au Bénin proviennent donc essentiellement d'entretiens avec les principaux acteurs du processus. Le budget total pour la mise en œuvre du MAEP au Bénin a été estimé à CFA 225 millions (soit US\$ 450 000) répartis comme suit, selon leurs sources:

- contribution du gouvernement du Bénin: CFA 25 000 000 (US\$ 50 000);
- PNUD: CFA 75 000 000, (US\$ 150 000);
- Banque africaine de développement: CFA 100 000 000 (US\$ 200 000);
- Fonds africain de développement et de renforcement des capacités: CFA 25 000 000, (US\$ 50 000).

Dès le début du processus, il a été demandé au PNUD de gérer l'ensemble des fonds. Il devait de ce fait gérer un fonds commun constitué de plusieurs apports. Ainsi, le budget total effectif a avoisiné US\$ 350 000.³⁵ Le gouvernement béninois a participé à hauteur de US\$ 50 000, le PNUD de US\$ 100 000 et la BAD de US\$ 150 000.

Il faut noter le rôle que la Fondation allemande Hans Seidel a joué lors de la mise en œuvre du processus. Cette fondation a soutenu et accompagné le processus tout au long de sa mise en œuvre. Sa participation financière a été de US\$ 50 000. Cette fondation a voulu les gérer directement sans passer par le PNUD car elle estimait que le mécanisme du MAEP correspondait aux activités relevant de son mandat.³⁶ En effet, cette Fondation participe notamment à l'éducation des populations en organisant des formations et des séminaires sur le terrain. Elle a participé de façon effective

aux consultations nationales, elle a financé des séminaires de formation des populations ainsi que des points focaux. De plus elle était en contact avec les populations en accompagnant la Commission nationale ainsi que les experts internationaux lors de leurs différentes tournées.

Enfin, des contributions financières supplémentaires ont été faites par le gouvernement du Président Boni Yayi lors des deux missions d'évaluation. La contribution financière de l'État béninois lors des missions d'évaluation ne peut être quantifiée avec précision dans la mesure où elle a couvert des dépenses variées telles que l'hébergement, le déplacement, la sécurité, etc.³⁷

35 Entretien avec le Directeur de l'intégration africaine du ministère des affaires étrangères et de l'intégration africaine, Cotonou le 09 octobre 2007.

36 Entretien avec le point focal MAEP de Hans Seidel.

37 Entretien avec le Directeur de l'intégration africaine du ministère des affaires étrangères et de l'intégration africaine, Cotonou, 09 octobre 2007.

Évaluation, Difficultés et Insuffisances du processus

L'implication personnelle du Président Boni Yayi dans la réalisation de l'évaluation de son pays a été soulignée par les éminentes personnalités. Pourtant, la phase de l'autoévaluation qui a précédé celle de l'évaluation a connu quelques difficultés et ratés dus principalement aux insuffisances administratives, à la faiblesse des moyens financiers, à la faiblesse des activités de sensibilisation et aux difficultés dans l'administration du questionnaire. Le processus a toutefois bénéficié d'une participation importante des acteurs non gouvernementaux, même si la désignation des représentants de la société civile a été faite d'autorité par le gouvernement.

Implication personnelle du Président Boni Yayi

La mission d'évaluation conduite par Mme Marie Angélique Savané a tenu à souligner, dans le rapport d'évaluation, l'implication personnelle du chef de l'État béninois. Pour les éminentes personnalités "les résultats auxquels est parvenu la mission d'évaluation du pays ont été largement facilités par l'implication personnelle de son Excellence Docteur Boni Yayi, président de la République du Bénin et de l'ensemble de son gouvernement".³⁸ Ainsi, "le processus d'évaluation du Bénin s'est déroulé dans des conditions de travail excellentes qui ont été perceptibles aussi bien dans la qualité de l'engagement de l'ensemble des parties prenantes à réussir l'exercice, que dans la qualité des conditions matérielles et logistiques mises à la disposition de la mission d'évaluation sur le terrain".³⁹

38 Union africaine et MAEP, *Rapport d'évaluation de la République du Bénin*, Janvier 2008, p. 46.

39 Ibid.

La mission a fait une liste non exhaustive des symboles de l'implication personnelle du président de la République. Il s'agit:

- des multiples encouragements du chef de l'État aux éminentes personnalités du MAEP pour les inciter à entreprendre dans les meilleurs délais le processus au Bénin;
- du lancement officiel de la mission d'évaluation au cours d'une cérémonie solennelle télévisée en présence des corps constitués de l'État;
- de pas moins de sept audiences accordées par le président de la République à Mme Savané, membre du Panel des éminentes personnalités en charge du processus au Bénin;
- de l'audience accordée à la délégation de la mission d'évaluation pays le 18 juillet 2007 pour un entretien qui a permis de donner des orientations pour la bonne réussite d'une mission qu'il leur a demandé de mener en toute transparence et sans sujet tabou;
- de la séance élargie de restitution des premiers résultats de la mission au cours d'un dîner débat qui a regroupé autour du président de la République, l'ensemble du gouvernement et des institutions de la République;
- de l'invitation des membres de la mission d'évaluation, lors d'un second séjour dans le pays, à une séance du Conseil des ministres présidée par le chef de l'État lui-même pour des échanges directs avec l'ensemble des membres du gouvernement.⁴⁰

40 Ibid.

Difficultés administratives

Le processus d'autoévaluation a commencé dans une certaine confusion due aux nombreuses insuffisances administratives de la structure chargée de sa conduite. Le secrétariat national qui était dirigé par le coordonnateur national n'était composé que d'une secrétaire comptable et d'un conducteur de véhicule. Un consultant en communication a momentanément appuyé ce secrétariat, mais il est évident que ce personnel réduit a eu beaucoup de difficultés à faire face efficacement aux nombreuses attributions et sollicitations qui étaient les siennes.

Par ailleurs, le secrétariat n'avait pas de locaux propres et était hébergé par deux bureaux au sein du ministère des affaires étrangères et de l'intégration africaine, ce qui n'a pas donné une visibilité suffisante aux activités du secrétariat.

Le secrétariat s'est aussi plaint de l'absence de matériel didactique (vidéo projecteur, tableau de conférence, écran de projection, etc.) alors qu'il devait organiser des présentations, ateliers et séminaires.⁴¹

Enfin, le retard dans le décaissement des fonds et certaines difficultés de collaboration entre le coordonnateur choisi après un test et le président de la Commission nationale ont conduit à la démission de ce premier et à son remplacement par un autre coordonnateur en avril 2006.

Ces difficultés administratives ont eu un impact négatif sur le déroulement des activités, en particulier pendant leur démarrage. Par exemple, les ITR ont commencé leur travail avant d'avoir passé un contrat avec la Commission nationale et avant que les fonds n'aient été mis à leur disposition.

De la même manière, au niveau des points focaux, un problème de désignation, de compétence ou de capacité a été posé. En effet, leur désignation ne répondait pas à des critères clairement définis. De plus, aucun acte administratif ne les a officiellement désignés comme points focaux. Aucun point focal rencontré sur le terrain n'a été en mesure de justifier la base sur laquelle il a été choisi ainsi qu'un acte officiel le lui notifiant. Certes, des critères ont été élaborés, mais le manque de temps et de contrôle ainsi que le fait que les personnes étaient désignées discrétionnairement par les responsables de leur unité socio-économique, n'ont pas permis de les respecter partout.

Certains points focaux ont manqué de l'ensemble des informations qu'il leur fallait pour comprendre le contenu et la durée de leur mandat.⁴²

41 Secrétariat national du MAEP, Rapport général au gouvernement du Bénin et au PNUD, Cotonou, 2007, p. 25.

42 Entretien SG CSTB de la Préfecture de Natitingou, 29-30 octobre 2007.

Faiblesse de la sensibilisation populaire

Quand les ITR ont commencé les enquêtes sur le terrain, plusieurs de leurs interlocuteurs n'étaient pas informés de ce qu'était le MAEP ni de l'état du processus d'autoévaluation en cours. Ces personnes contestaient parfois la légitimité des ITR à venir collecter toutes ces informations auprès d'eux. Certains répondants, y compris des autorités administratives, ont refusé de collaborer avec les enquêteurs des ITR. Les enquêtes des ITR se sont donc déroulées avant que la sensibilisation des populations et de certaines autorités administratives déconcentrées ou décentralisées n'ait lieu ou ne porte vraiment ses fruits. C'est au moment des consultations nationales, c'est-à-dire, au moment où les équipes de la Commission nationale arrivaient dans des localités pour collecter les informations, que la sensibilisation, c'est-à-dire l'explication du MAEP et du processus d'autoévaluation, se faisait juste avant la distribution des questionnaires et la collecte des données, points de vue, préoccupations et recommandations des acteurs.

Difficultés dans l'administration du questionnaire

Par ailleurs, malgré des efforts de reformulation de certaines questions, les répondants se plaignaient de ce qu'elles ne les comprenaient pas ou de ce que ces questions ne les intéressaient pas parce qu'elles ne touchaient pas directement à leurs préoccupations. Il en a été ainsi des questions touchant à l'intégration économique régionale et sous-régionale. L'absence de traduction des questionnaires en langues nationales aura été aussi considérée comme une difficulté majeure.⁴³

Il apparaît, dès lors, que les efforts de reformulation des questions n'ont pas pu complètement réduire le déphasage entre les préoccupations de certaines populations à la base d'une part, celles de la Commission nationale et de la mission d'évaluation d'autre part. De l'avis de certains acteurs du processus, certaines populations trouvaient que plusieurs questions que leur posaient les missions d'autoévaluation et d'évaluation ne prenaient pas en compte leurs vraies préoccupations. Elles n'auraient pas hésité à le faire savoir aux membres de la Commission nationale et aux éminentes personnalités.⁴⁴

43 Secrétariat national du MAEP, Rapport général au gouvernement du Bénin et au PNUD, Cotonou, 2007, p. 112.

44 Entretien avec le Chef Service de l'Aménagement du Territoire de la Préfecture de Parakou, 27 septembre 2007.

Insuffisance des moyens financiers

Un autre aspect déploré a porté sur l'insuffisance des moyens financiers. Comme relevé plus haut, plusieurs promesses de financement n'ont pas été tenues, si bien que sur les US\$ 450 000 prévus au budget du processus seuls US\$ 350 000 de contributions ont pu être recueillis. Une des conséquences de cette insuffisance des moyens financiers est que les membres de la Commission nationale devaient servir de façon bénévole, ce qui a eu un impact négatif sur la qualité de la participation. Plusieurs personnes membres de la Commission nationale qui se sont rendu compte que la présence au sein de la Commission n'était pas rémunérée ont abandonné le travail chemin faisant et la tâche a pesé sur les autres. C'est l'espoir d'un paiement du travail fait au sein de la Commission qui aurait fait gonfler le nombre de membres à 97 au départ. On a aussi noté une mobilité au niveau de certains agents désignés comme points focaux à des niveaux donnés, ce qui a causé quelques flottements.

L'insuffisance en moyens financiers a également eu un impact négatif sur la qualité du travail de terrain, d'après l'opinion générale des acteurs du processus.⁴⁵ Par exemple, les acteurs du processus ont éprouvé des difficultés à se déplacer pour joindre certaines localités. En effet, il a été mis à la disposition des communes une somme de CFA 2000 (US\$ 4) pour le déplacement des points focaux. Une telle somme est de façon générale insuffisante. Dans les départements, notamment ceux du Nord Bénin, où les distances sont longues entre les différentes localités du fait des très grandes superficies, une telle somme peut même être considérée comme dérisoire voire ridicule.⁴⁶

Certains points focaux ont reconnu que le travail n'a pas pu se faire correctement faute de moyens de déplacement ou de communication. D'autres points focaux, notamment ceux issus des préfectures, ont déploré le fait que la priorité ait été accordée aux communes (mairies) en ce qui concerne la descente sur le terrain. Ainsi, bien que cela ait été initialement prévu, ils n'ont pas toujours pu se rendre sur le terrain pour le suivi du processus. Le rôle des points focaux des préfectures s'est donc essentiellement limité à la transmission ou la centralisation des informations et documents. De façon générale, les personnes interrogées ont estimé qu'il ne faut pas faire le terrain lorsqu'on n'en a pas les moyens.

45 Ibid.

46 Entretien avec le SG du Syndicat de la Préfecture de Parakou, 27 septembre 2007.

Désignation des membres de la société civile et qualité de leur participation

Il faut s'arrêter sur le rôle central que doit jouer la société civile dans le processus du MAEP. En effet, la nouveauté qu'introduit dans les mentalités le MAEP est le fait que les dirigeants africains puissent être évalués par leurs pairs. La réelle révolution se situe quant à elle dans le fait que les dirigés aient leur mot à dire à travers des remarques dont les dirigeants doivent tenir compte. Ce postulat étant posé, qui mieux d'autre que la société civile, qui est censée représenter les populations, peut jouer valablement ce rôle? Les regards étaient ainsi tournés vers cette dernière pour savoir si elle a rempli ses devoirs et obligations en représentant dignement les populations.

Au sein de la Commission nationale indépendante, la société civile était largement représentée. Seulement, les associations qui devaient envoyer des membres au sein de la Commission étaient désignées d'office par l'État, dans le décret portant création de la Commission nationale. Cette sélection officielle était malgré l'existence d'un cadre de concertation de la société civile qui aurait pu valablement opérer les désignations souhaitées et transmettre la liste au gouvernement comme cela se fait pour la désignation des organisations de la société civile au sein de la Commission nationale électorale et de ses démembrements.

Il est vrai que certains réseaux phares de la société civile se retrouvent dans la liste approuvée par le gouvernement. C'est le cas du Front des Organisations Nationales Anti-corruption (FONAC) qui lutte contre la corruption et de *Social Watch* qui contrôle l'action publique.⁴⁷ On peut néanmoins remarquer que certaines associations assez représentatives et menant des actions sur toute l'étendue du territoire national n'ont pas été associées malgré la pertinence de leurs actions. On ne saurait dire que cela ait été fait exprès car il est difficile d'intégrer tout le monde dans un processus; mais on constate

47 Entretiens avec la présidente de *Social Watch* et la présidente du Rifonga, Cotonou, 11 octobre et 08 octobre 2007. *Social Watch* est une initiative des organisations de la société civile impliquées dans les processus de suivi des résolutions des Nations Unies par rapport au Sommet social pour le développement (Copenhague) et à la Quatrième Conférence mondiale sur les droits des femmes (Beijing). *Social Watch* envisage de développer des approches participatives pour créer des espaces pour le dialogue et l'échange au sein des OSC et des populations avec l'État, les gouvernements locaux et les partenaires au développement, en vue d'influencer les politiques de développement social axées sur les Stratégies de réduction de la pauvreté et de provoquer un changement positif en faveur des communautés marginalisées des localités du Bénin. *Social Watch* intervient dans divers secteurs d'activités liés aux 12 cibles prioritaires des Objectifs du Millénaire pour le développement retenues par le Bénin. Informations tirées de gouvernance en Afrique, site de l'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique, à l'adresse: <http://www.afrique-gouvernance.net/fiches/bipint/fiche-bipint-242.html> (visité le 18 avril 2008).

quand même que, par exemple, certaines associations ou réseaux très représentatifs menant des actions dans le domaine du genre n'ont pas été associés.

Les considérations sexo-spécifiques (de genre) n'ont pas été prises en compte comme cela aurait dû l'être, malgré la présence d'association de femmes. En la matière, il est surprenant que des réseaux connus et très actifs tels que WILDAF (*Women in Law and Development in Africa*, section Bénin) et le RIFONGA (Réseau pour l'intégration des femmes des ONG et associations africaines) n'aient pas été associés directement dans le processus. La présidente du WILDAF a déploré cet état de choses.⁴⁸ Toutefois, à la décharge du gouvernement, WILDAF est membre du réseau *Social Watch*. De plus, la vice-présidente de la Commission nationale – bien qu'ayant été impliquée comme vice-présidente de la Commission nationale en sa qualité de membre du FONAC – est également la présidente du RIFONGA et a dit avoir fait de son mieux pour que le genre soit pris en compte.⁴⁹

Au niveau local, des carences ont également pu être notées. Ainsi, l'Union départementale des producteurs de coton du département du Borgou n'aurait pas été approchée, alors que la production du coton est la principale activité dans ce département et que son exportation est l'une des principales ressources financières du Bénin.⁵⁰

Malgré ces quelques ratés ou omissions, cette forte représentativité de la société civile au sein de la Commission nationale lui a permis de peser à tous les niveaux du processus. Aux réunions, la société civile était la plus représentée, que ce soit au niveau national ou local. Elle a donc été impliquée et a participé de façon active à la mise en œuvre du processus d'autoévaluation.

Difficultés d'accès aux résultats de l'autoévaluation et de l'évaluation

Alors que le processus est considéré comme participatif, les résultats de l'autoévaluation n'ont pas été rendus disponibles au public. Aucun centre d'information ou de documentation, ne serait ce que sur le processus du MAEP, n'a été prévu, même si le PNUD - Bénin a consacré un numéro de son magazine à la mission d'évaluation. C'est sous le sceau de l'anonymat que, grâce à des relations personnelles, les différents documents du processus ont pu être obtenus pour la rédaction de la présente étude.

Cette confidentialité cadre mal avec le souhait d'un travail participatif. Heureusement qu'une séance publique de lancement du rapport a été organisée et le rapport distribué aux invités. Mais il reste des efforts de divulgation de ce rapport à faire. Le réseau *Social Watch* a appelé le gouvernement à associer tous ceux qui ont participé à l'autoévaluation et à l'évaluation pour qu'ensemble avec toutes les personnes intéressées, un travail de suivi de la mise en œuvre soit fait.

48 Entretien avec la présidente de Wildaf et la présidente du Rifonga Cotonou, 11 octobre et 08 octobre 2007.

49 Entretien avec la présidente du Rifonga Cotonou, 11 octobre et 08 octobre 2007.

50 Entretien le coordonnateur de l'Union départementale des producteurs de coton du Borgou, 27 septembre 2007.

Remarques finales et recommandations

En conclusion, la phase d'autoévaluation et celle d'évaluation se sont déroulées de façon globalement positive. Compte tenu des moyens limités, l'objectif de faire connaître le MAEP a été atteint dans l'ensemble. Les personnes interrogées connaissent plus ou moins le MAEP.

De plus, les personnes qui en ont entendu parler ont été globalement séduites par le concept du MAEP. Il y avait néanmoins quelques avis divergents, voire opposés. Selon certaines personnes, en effet, le MAEP constitue une ingérence dans les affaires internes du Bénin. D'autres, quelque peu sceptiques ont déclaré que le MAEP était une utopie inapplicable.⁵¹ D'autres encore ont déploré le fait que l'évaluation incombe à des étrangers qui à priori n'ont pas une maîtrise des réalités du Bénin.⁵² Les personnes partageant cette opinion ont fustigé le fait que le MAEP risquait de prendre des décisions générales, inadaptées aux réalités de chaque pays.⁵³

Toutefois, la majorité des personnes interrogées a été enthousiaste en ce qui concerne le MAEP.⁵⁴ Elles ont approuvé l'opportunité qui a été donnée à la population de s'exprimer. Ainsi, les personnes impliquées ont pu s'exprimer sans crainte sur les problèmes auxquels la société béninoise fait face. Le fait de se faire évaluer par ses pairs a été perçu comme étant une bonne chose.

Les ratés suivants ont tout de même été soulevés tout au long de l'évaluation. Il s'agit notamment de: la non association de la presse comme acteur majeur du mécanisme; la non

vulgarisation du MAEP en des termes simples accessibles à tous; la précipitation dans laquelle le processus a démarré sans une véritable préparation préalable; l'insuffisance des moyens financiers; les problèmes administratifs et de leadership entre les organes de la CNIM-MAEP, même s'ils étaient mineurs; l'ignorance du MAEP par la majorité des populations à la base; et la non utilisation des langues locales pour une meilleure appropriation.

De mémoire d'homme, aucune étude n'avait été diligentée à cette envergure et n'avait permis, à ce point, de donner la parole à la société béninoise.⁵⁵ C'est en cela que le MAEP a été un outil formidable d'évaluation de la gouvernance. Les pouvoirs publics ont donc une véritable obligation de produire des résultats en améliorant la gouvernance et en satisfaisant les besoins des populations, tels que ces besoins ressortent du rapport d'autoévaluation.

Cette obligation est d'autant plus importante que le président de la République, dans le processus, s'engage solennellement devant ses pairs à respecter scrupuleusement les recommandations qui lui sont faites par eux. Il s'agit d'un problème de crédibilité du chef de l'État en particulier et de celle de la nation béninoise en général.

Un formidable espoir et une véritable attente sont nés lors de la sensibilisation et des consultations des populations.

La décision de créer une Commission nationale de gouvernance, qui sera chargée du suivi de la mise en œuvre du rapport d'évaluation et des recommandations a généralement été bien accueillie comme de bon augure. Dans une initiative indépendante, le gouvernement a aussi mis en place début 2008 un "Haut Commissariat à

51 Entretien avec le SG du syndicat de la Préfecture de Natitingou, 29–30 octobre 2007.

52 Entretien avec le 2^{ème} Adjoint au maire de Parakou, 27 septembre 2007.

53 Entretien avec le SG du syndicat de la Préfecture de Natitingou, 29–30 octobre 2007; entretien avec le 2^{ème} Adjoint au maire de Parakou, 27 septembre 2007.

54 Voir liste des personnes interviewées en fin de rapport.

55 Si l'on excepte la Conférence nationale de février 1990. Mais cette Conférence avait comme différence par rapport au processus du MAEP qu'elle se tenait en période de crise et n'avait pas comme base des enquêtes et des consultations aussi larges.

la gouvernance concertée” avec l’appui du PNUD. Ce Commissariat, qui relève directement du chef de l’Etat, pourrait peut-être aussi jouer un rôle important de suivi des recommandations. Il pourra servir d’interface ou de cadre d’échanges et de concertations entre les communautés de base et les organisations de la société civile d’une part, le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers de l’autre. Une coordination est évidemment souhaitable entre ces différentes structures et des échanges sont à encourager entre les initiatives ou les structures poursuivant des objectifs semblables à ceux de la Commission nationale afin de maximiser les résultats.⁵⁶

Au cours de la mise en œuvre, les pouvoirs publics devront appliquer dans la plus grande transparence les recommandations faites par les pairs et le contenu du rapport final d’évaluation. De plus, ils devront s’assurer de la plus large participation et implication de toute la société béninoise.

La société civile devrait pleinement jouer son rôle de contrôle citoyen en contrôlant l’action des pouvoirs publics dans la mise en œuvre du rapport et surtout des recommandations du MAEP. Les réflexions en cours au sein de certaines organisations de la société civile, telles que celles qui sont regroupées au sein du réseau *Social Watch*, pour mettre en place un contrôle citoyen devraient être prises en considération.⁵⁷

Les actions conjuguées de ces diverses structures permettraient ainsi la poursuite des opérations de sensibilisation et d’information des populations sur le processus en vue d’une réelle appropriation du MAEP et de sa suite, pour qu’existe au Bénin un dialogue national effectif et permanent sur la gouvernance. Les organisations membres de la société civile, pour relever pareil défi, devront dès à présent intégrer dans leurs programmes ce nouveau volet relatif au suivi du processus du MAEP.

Enfin, les populations ne doivent pas rester en marge de ce processus. Si dans une démocratie moderne leur rôle est d’interpeller les autorités sur la manière dont la cité est gérée, le projet du MAEP renforce ce droit et cette obligation qui sont les leurs. La réussite du MAEP au Bénin, passe par le changement de mentalité de toute la société béninoise.⁵⁸

56 Entretien avec le responsable du suivi/ évaluation de la Cellule Nex et avec le directeur de l’intégration africaine, Cotonou, 09 octobre 2007.

57 Entretien avec la présidente de *Social Watch*, Cotonou, 11 octobre 2007.

58 Entretien avec le coordonnateur de l’Union départementale des producteurs de coton du Borgou (UDPC), Parakou, 27 septembre 2007.

Annexes

Documents utilisés

Secrétariat national du MAEP, Rapport d'activités au gouvernement béninois et au PNUD pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2007, Cotonou, 2007

Secrétariat national du MAEP, Rapport général au gouvernement béninois et au PNUD, Cotonou, 2007

Cabinet "Afrique Conseils", pour le compte de la CNIM-MAEP, Autoévaluation du Bénin dans le domaine de la démocratie et la gouvernance politique; Rapport final; juin 2007

Cabinet "Homo Consultio", pour le compte de la CNIM-MAEP, Autoévaluation du Bénin dans le domaine de la gouvernance des entreprises; Rapport final; Juin 2007

Cabinet "Geca Prospectives", pour le compte de la CNIM-MAEP, Autoévaluation du Bénin dans le domaine du développement socio-économique; Rapport final; juin 2007

"CED", pour le compte de la CNIM-MAEP, Autoévaluation du Bénin dans le domaine de la gouvernance économique; Rapport final; juin 2007

Rapport général du Séminaire de validation des rapports thématiques des ITR; juin 2007

Jeune Afrique du 14 au 20 janvier 2007

Décret N° décret 038C du 13 mars 2006 portant création, attributions, composition et organisation de la Commission nationale de mise en œuvre du MAEP

Note Verbale N° 0600/MAEIAFBE/SGM/DIA/SOP/UA du 30 août 2007

Union africaine et MAEP, Rapport d'évaluation de la République du Bénin, janvier 2008

Liste des entretiens

Atlantique / Littoral

M. Isidore AGBOKOU, Chef de mission de l'ITR sur la gouvernance des entreprises

M. Médard PADONOU, Cellule Nex, ministère du développement

Me. Joseph DJOGBENOU, Président Délégué de l'ONG DHPD

M. Séraphin LISSASSI, Directeur de l'intégration africaine au ministère des affaires étrangères et de l'intégration africaine

Mme. Léontine IDOHOU, Présidente de RIFONGA (Réseau pour l'intégration des femmes dans les instances de prise de décision)

Mme. Huguette AKPLOGAN-DOSSA, Coordinatrice nationale de *Social Watch*, ONG

Mme. BOKO NADJO, Présidente de WILDAF BÉNIN, ONG

Fondation Hans Seidel, Point focal MAEP

Borgou / Alibori

M. Sanrigui CHABI IRANIN, 2^{ème} adjoint au maire de Parakou

LE BÉNIN ET LE MÉCANISME AFRICAÏN D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS (MAEP): CONSOLIDER LES ACQUIS DÉMOCRATIQUES

M. YAGUI, Directeur de cabinet du maire de Parakou

M. Jean-Claude KOUAGOU, Directeur régional du groupe de presse "Le Matinal"

Mme. ZATO DANGO Loukyath, Directeur en Chef, Presse Office public de radio et télévision du Bénin (ORTB)

Mme AKPAMOLI TOLLO Adrienne, Chef de service, Communication et aménagement du territoire, Préfecture du Borgou Alibori

M. ORO BOURKE Bio Dadjì, Secrétaire du Syndicat de la Préfecture

M. Semè OUROU GANNI, Coordonnateur, Union départementale des producteurs de coton du Borgou

Atacora / Donga

Mr PAATCHA Sébastien, CA/ TAMPEGBE, Délégation pouvoir état civil (Toucououtouna)

Monsieur TINGUININ Léopold, Conseil communal des producteurs de coton UCR /TNA (Toucououtouna)

M. KONTO Sika Bombouté, 2^{ème} adjoint au maire de Toucououtouna

MM. Kassa, Mampo, Nagnini, Enseignants en service au centre départemental de l'INFREA Atacora

M. SAMA Antoine, Administrateur en retraite, Personne ressource, Représentant des sages/ Natitingou.

M. BONI KOGUI Abdoulaye, Chef d'annexe CCIB Atacora-Donga- Membre du point focal de la commune de Natitingou

BECOUDE Bernard, Représentant ONG Raoul Follereau. (Natitingou)

M. Raoul Steve GOUNOUKON, Chef du bureau régional d'Atacora-Donga, Groupe de Presse "Fraternité"

M. SIDI M. Issahou TOURE, Membre de l'unité focal du MAEP de Djougou.

M. ADAMOU MOUSSA, Responsable, Relation Publique (Radio Solidarité FM Djougou)

Mme PAUL Catherine, Directrice exécutive de l'AFDD (Association des femmes de la Donga pour le développement), Djougou

M. ABOUDOU Nourémi, Directeur de l'administration générale de la mairie de Djougou

AfriMaP est un projet du réseau de fondations africaines de L'Open Society Institute. L'open Society Institute, une fondation privée d'exploitation et d'octroi de subventions, vise à influencer la politique publique en vue de promouvoir la gouvernance démocratique, les droits de l'homme ainsi que la réforme économique, juridique et sociale.

OSIWA soutient et encourage la participation du public à la gouvernance démocratique, l'état de droit et le respect des droits de l'homme en accordant des subventions, en développant des programmes et en réunissant des dirigeants et groupes de la société civile de différents horizons.



Open Society Initiative for West Africa (OSIWA)

Africa Governance Monitoring and Advocacy Project (AfriMAP)

OSIWA

Open Society Initiative for West Africa
Immeuble EPI, Boulevard du Sud x Rue des Ecrivains
Point E
B.P. 008, Dakar-Fann
Sénégal
Website: www.osiwa.org

AfriMAP

P.O. Box 678, Wits 2050
Johannesburg, South Africa
Tel: +27 11 403 3414
Fax: +27 11 403 2708
Email: info@afrimap.org
Website: www.afrimap.org